

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag
En France

N°11 / Janvier 2013

Congrès de la FNPF : un Gouvernement attentif



p.2 > Hommage à Jean-Paul Icre,
administrateur de la FNPF

DOSSIER SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT

p.11 > La pêche plus qu'un loisir

p.13 > Interview du président de l'ADF,
Claudy Lebreton

p.38 > Campagne TV : de l'image d'Épinal à la HD,
la pêche crève l'écran



La revue officielle de la Fédération Nationale de la Pêche aux côtés des pêcheurs :



➤ Pour la vie associative

➤ Pour l'avenir

➤ Dans les régions



➤ Dans les combats

➤ Pour les milieux

➤ Pour le changement



Le Pêcheur de France
23 Rue Dupont-Des-Loges 57000 Metz - 03 87 69 18 18

> **Édito**



Chers amis,
Ce numéro de Pêche Mag a pour moi un caractère particulier, car tout naturellement, au moment où je rédige cet éditorial, j'ai une pensée émue pour mon fidèle compagnon et ami, Jean-Paul Icre, disparu trop prématurément.
Président de la Fédération Départementale de l'Ariège, il consacrait beaucoup de son temps à la FNPF, et notamment à la commission Promotion et Communication qu'il animait avec beaucoup de passion et de savoir-faire. Nous lui rendons dans cette revue un hommage mérité, mais Jean-Paul demeurera longtemps encore dans nos esprits et dans nos cœurs.
Ce numéro est consacré aux actions de la FNPF et à celles des structures de la pêche de loisir. Vous pourrez constater qu'elles sont nombreuses et variées. Il illustre parfaitement leur richesse à travers son dossier consacré au développement qui démontre notre implication en qualité d'experts dans plusieurs domaines touchant à la biodiversité, et en qualité d'acteurs socio-économiques engagés. De nouveaux partenariats d'envergure ont été noués en 2012 qui renforcent notre travail, relatent la diversité des initiatives et le dynamisme des équipes partout en France.
En 2013, nous allons continuer à nous investir, pour d'une part donner satisfaction aux pêcheurs de notre réseau associatif, et d'autre part pour faire accroître notre reconnaissance institutionnelle au travers d'une stratégie mieux adaptée en renforçant en particulier notre présence au sein de la gouvernance environnementale.
Une année qui commence est toujours porteuse d'espoir et de bonnes résolutions, c'est ce qui nous permet d'avoir confiance en l'avenir.
Que 2013 soit à la hauteur de vos espérances.
Bonne année à tous.

Claude Roustan
Président de la FNPF

> **sommaire**

p.2 à 10



> **UNE REPRÉSENTATION NATIONALE**

- Hommage à Jean-Paul Icre p.2
- Assemblée générale 2012 : la FNPF pérennise son réseau p.4
- Le nouveau Gouvernement réceptif aux attentes des structures associatives de pêche de loisir p.5
- Gestion quantitative de l'eau : mobilisation des pêcheurs p.6
- Plan anguille : la FNPF ne désarme pas p.8
- La conférence environnementale dans la continuité du Grenelle de l'environnement : on prend les mêmes et on recommence p.10

p.13 à 31



> **UN RÉSEAU, DES HOMMES, DES ACTIONS**

- DOSSIER SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE**
- Interview de Claudy Lebreton, président de l'ADF p.13
 - SNDLP : les orientations nationales de développement du loisir pêche 2007-2012 : genèse d'une stratégie nationale... p.15
 - Schéma départemental : des exemples de planification en régions
 - En Loir-et-Cher p.16
 - Sur le lac de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes p.17
 - La pêche, alliée de l'économie locale
 - Dans le Doubs p.18
 - Dans le Finistère p.19
 - Au pays d'Auge en Normandie p.20
 - La pêche, moteur du tourisme
 - En Mayenne p.21
 - En Corrèze p.22
 - Dans le Lot p.23
 - Dans les Pyrénées-Atlantiques p.24
 - La pêche et l'éducation à l'environnement
 - Dans le Maine-et-Loire p.25
 - Dans l'Hérault p.26
 - La pêche, un atout pour le lien social
 - Dans l'Essonne p.27
 - En Charente-Maritime p.28
 - La pêche et le développement territorial
 - En Lozère p.29
 - Dans les Vosges p.30
 - Dans le Bas-Rhin p.31

p.34 à 38
➤ **REGARD SUR**

- Lancement du travail de refonte des PDPG p.34
- Un projet de fondation plébiscité pas les structures associatives de pêche de loisir p.35
- Lancement de la Stratégie Nationale pour les Poissons Migrateurs : première mesure p.36
- Des bassins à l'écoute des poissons migrateurs .. p. 37
- De l'image d'Épinal à la HD, la pêche crève l'écran p. 38

p.42 à 44

> **HORIZONS**

- Portrait : Laurent Bignolas p. 42
- Adhésions en ligne sur www.cartedepêche.fr : un an après, le bilan p. 44

Le Magazine **PÊCHE** est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France
17, rue Bergère 75009 Paris - France
• Directeur de la publication : Claude Roustan
• Responsable de la publication : Alexandra Blin
• Ont collaboré à ce numéro : Alexandra Blin, Fabien Chiri, Nadège Colombet, Cédric Dault, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Benoît Lefebvre, Diane Lesage, Hamid Oumoussa, Christel Trinquier
• Visuel couverture : FNPF - L. Madelon • Visuels : L.Madelon, Y. Salaville, FFPML 2012, Nathalie Guyon, Claude Poulet, M. Le Bouter/ FDAAPPMA 29, T. Besse/ LOGRAMI, L. Armand • Conception et réalisation : images&formes • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368
• Dépôt légal : Janvier 2013



Hommage à Jean-Paul Icre

Une grande figure de la pêche nous a quittés

Homme de terrain, homme de convictions, homme de projets, doté de qualités humaines incontestables, il était bien plus qu'un "élu associatif".

L'émotion est vive. C'est avec une profonde tristesse qu'aujourd'hui nous devons rédiger un article sur une personnalité qui a beaucoup donné pour la pêche associative. Le 29 octobre dernier, la pêche a perdu l'un des siens : Jean-Paul Icre est parti trop vite et beaucoup trop tôt. Avec ces quelques lignes, nous souhaitons vous dresser le portrait d'un homme aux multiples facettes qui s'est attaché pendant de nombreuses années à faire entrer le loisir pêche dans la modernité. Ce chef d'entreprise, marié, père de deux enfants et grand-père de deux petites filles, était d'une nature discrète mais doté d'une remarquable détermination. À 24 ans il est président de l'association de pêche locale. Cinq ans plus tard, il devient administrateur de la Fédération de Pêche de l'Ariège, dont il prendra la présidence en 1998, et à la tête de laquelle il restera 14 années. Il s'était également impliqué au niveau régional et interdépartemental avec la vice-présidence du Club Halieutique Interdépartemental (2000) et bien sûr au niveau national en tant que vice-président et responsable de la commission Promotion et Communication de la FNPF. Il cristallisait un faisceau de nominations, gages de confiance en sa capacité à porter des projets de toute nature. Grâce au riche capital d'expérience qu'il a accumulé au plan de la vie associative, il s'est très vite distingué comme une figure marquante dans le monde de la pêche. Mais pour Jean-Paul Icre, le monde associatif était d'abord et avant tout la fidélité au milieu de la pêche, telle une seconde famille, et aux valeurs véhiculées par ce loisir : la convivialité, l'échange et le partage. Il nous a transmis le plaisir de s'engager, a permis de faire connaître notre sport au grand public et a éveillé de nombreuses passions. D'une patience hors du



Jean-Paul Icre en interview radio au Salon international de l'agriculture 2010.

commun, sans hésitation devant les obstacles, il a mené avec force de persuasion et d'engagement personnel des projets a priori impossibles à réaliser ou perdus d'avance. Nous garderons de lui l'image d'un fédérateur hors pair, de l'Association de Pêche locale à la Fédération Nationale de la Pêche en France en passant par le Club Halieutique Interdépartemental. Il était l'homme de la situation, en voici quelques exemples. Dans le cadre de l'Association Agréée de pêche du petit village Douctouyre Pyrénées Cathares, dont il fut le créateur, tous se remémorent avec émotion le grand moment annuel et festif de l'ouverture de la pêche dans la région, et le cœur que mettait Jean-Paul Icre pour en faire un événement de transmission, d'échange et de convivialité. En tant que président de la Fédération de Pêche de l'Ariège, il se battait avec détermination pour la protection des milieux aquatiques ariégeois, et notamment contre les dérives de l'hydroélectricité. Il a pris une part très active dans un dossier déposé au Conseil d'État et encore en cours : la centrale d'Ustou située sur la rivière Alet qui pourrait constituer le socle des arbitrages nationaux de l'Article L 214-17 du code de l'environne-

ment. Il joua un rôle non moins important pour inscrire le loisir pêche dans la politique touristique départementale. Il a ainsi entamé récemment la construction d'une Maison de la Pêche et de la Nature en Ariège. Doté d'une grande persévérance, il savait qu'un projet ne pouvait être adopté par tous que si chacun se l'appropriait. À force de pédagogie et d'engagement, il faisait passer les idées qu'il savait bénéfiques pour toutes les parties. Il fut ainsi porteur du projet d'expérimentation de délivrance de la carte de pêche par Internet au sein du Club Halieutique Interdépartemental. Il a démontré que cette nouvelle méthode de délivrance, si elle fonctionnait dans un département tel que l'Ariège, pouvait parfaitement être mise en place au niveau national. Volontaire et convaincu du bien-fondé d'une telle évolution, il a persuadé un par un les acteurs de son département de l'intérêt du lancement du projet. Un an après, force a été de constater que cette innovation, jusque-là considérée comme utopique, pouvait être réalisée au niveau national, plaçant ainsi le loisir pêche précurseur dans ce domaine. Avec une grande disponibilité, il a accompagné le projet jusqu'à l'élaboration définitive. Dans l'hommage rendu par Claude Roustan, celui-ci soulignait : "Parmi les actions que tu as menées en tant que responsable associatif, il y en a une qui s'inscrira avec toi dans l'histoire de la pêche, c'est la délivrance de la carte par Internet, dont tu fus le pionnier et le promoteur initial au sein du Club Halieutique. Tu as beaucoup donné de ta personne dans cette mission et si aujourd'hui nous commençons à en recueillir les fruits, nous nous souviendrons que c'est toi qui a semé la graine." Enfin, le rôle qu'il jouait en tant que responsable de la commission promotion communication de la FNPF était très

important et unanimement apprécié. Ses réflexions et ses idées toujours pertinentes et constructives ont singulièrement guidé et développé une nouvelle image du loisir pêche afin que l'ensemble des structures associatives se l'approprient. Depuis la création de la FNPF en 2007, c'est avec l'avènement des premières campagnes publicitaires dans la presse et à la radio, un magazine semestriel valorisant les actions menées au quotidien par le réseau associatif au regard des acteurs institutionnels, ou encore par la présence de la FNPF sur de grands événements (Salon des maires et des collectivités locales, Salon international de l'agriculture) et la campagne télévisée pour l'année 2013, que Jean-Paul Icre a montré la pleine mesure de sa compétence et de son expérience pour faire entrer le loisir pêche dans son temps et quitter l'image d'Épinal qui lui est souvent attachée. La disparition de Jean-Paul Icre constitue une grande perte pour la FNPF à laquelle



il a donné son savoir-faire et son engagement. Homme de terrain, homme de convictions, homme de projets, doté de qualités humaines incontestables, il était bien plus qu'un "élu associatif". Il a accompagné les dossiers qui lui étaient confiés comme figure de proue pour le réseau associatif. Nous mesurons à quel point il avait le sens du professionnalisme, de l'amitié et des relations humaines. Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, l'ensemble des élus et de ses collaborateurs ont perdu plus qu'un président, un vice-président ou un responsable. C'est un homme bienveillant, un ami et pour nombre d'entre nous un membre de la famille que nous saluons dans ce numéro.



Jean-Paul Icre et Jean-Pierre Bel, président du Sénat, au Salon des maires 2011.

Jean-Paul Icre à la manifestation du 17 mars 2010 devant le ministère de l'Écologie.



Assemblée générale 2012 : La FNPF pérennise son réseau



Claude Roustan, président de la FNPF.

L'édition 2012 de l'assemblée générale et du congrès de la FNPF s'est tenue les 24 et 25 juin. Deux événements majeurs pour les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques en présence de personnalités institutionnelles.

Dans le prolongement du schéma politique pluriannuel 2009-2016 et de son schéma national de développement du loisir pêche, l'assemblée générale a adopté des mesures visant à consolider ses structures, leurs mobilisations et leurs expertises.

Elle a également été l'occasion de reconnaître le travail des SAPL¹, notamment celui de la FNPF, qui s'est imposée au fil des ans comme un protagoniste incontournable de la protection des milieux aquatiques et de la promotion du loisir pêche. L'accord cadre entre le ministère de l'Écologie, les agences de l'eau, l'ONEMA et la FNPF, la revalorisation de la CPMA² 2013, le suivi du schéma pluriannuel 2009-2016, le lancement de la carte de pêche par Internet, la fondation de la pêche de loisir, ainsi que le projet de charte de coopération entre la FNPF et le ministère de l'Écologie étaient à l'ordre du jour.

Un accord national en faveur du patrimoine commun

Le 27 mars 2012, la FNPF a signé un accord-cadre avec le ministère de l'Écologie pour renforcer la mobilisation des fédérations départementales de pêche en faveur de la restauration et la protection des milieux aquatiques. Porté par la FNPF, le projet renforce les partenariats existant entre les agences de l'eau et les fédérations de pêche en termes de connaissance, de sensibilisation de maîtrises d'ouvrages et de réalisation de travaux d'aménagement des milieux aquatiques ; d'éducation à l'environnement, de sensibilisation du public et de formation

des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques ; de réalisation d'enquêtes socio-économiques. Enfin il prévoit le soutien par les agences de l'eau à la maîtrise foncière des milieux aquatiques et de leur protection.

La coopération entre la FNPF et l'ONEMA sera également structurée par une convention.

La revalorisation de la CPMA pour poursuivre l'implication des structures associatives de pêche dans leur mission d'intérêt général

Depuis sa création en 2007, la FNPF s'était engagée à ne pas augmenter la CPMA durant trois ans. Le budget prévoyait un reversement sous forme d'aide aux fédérations départementales de plus de 85 % des ressources à hauteur de 20 millions d'euros. Malgré la baisse des effectifs, la FNPF a maintenu ses aides pour un montant de 17 millions d'euros à destination de ses structures affiliées.

Se donner les moyens de maintenir une implication ambitieuse du réseau associatif pour la protection des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche à travers les fédérations, tel était l'enjeu du débat.

En responsabilité, l'assemblée générale a adopté une revalorisation de 3 euros de la CPMA carte majeure pour 2013.

Une décision nécessaire pour conforter les missions confiées aux collectivités piscicoles et pour pérenniser les emplois des fédérations départementales.

Un projet de charte de coopération avec le ministère de l'Écologie

Afin de fixer les règles d'un partenariat renouvelé dans un certain nombre de domaines, un projet de charte de coopération entre la FNPF et le ministère de l'Écologie est en cours d'élaboration. À la lumière de l'expérience acquise, trois grandes orientations ont été établies :

- 1 - Connaître, protéger et gérer les milieux aquatiques et le patrimoine piscicole ;
- 2 - Connaître et promouvoir le loisir pêche ;
- 3 - Préciser les règles de gouvernance.

La FNPF se positionne ainsi comme partenaire majeur du ministère de l'Écologie et fait bénéficier l'État de son appui technique sur les projets initiés notamment par les institutions internationales.

⁽¹⁾ Structure Associative de Pêche de Loisir
⁽²⁾ Cotisation Pour les Milieux Aquatiques

Modifications statutaires de la FNPF

Par arrêté ministériel, le modèle de statuts de la FNPF a été modifié et adopté par le CA le 15 mai 2012. Ces modifications entrent en vigueur dans le cadre de la mise en place du dispositif d'adhésion par Internet cartedepeche.fr, ainsi que dans l'élaboration d'orientations pour le développement du loisir pêche. Il est à noter que les mêmes modifications statutaires seront apportées pour les FDAAPPMA et les AAPPMA pour prendre en compte les deux mêmes impératifs.

Le nouveau Gouvernement réceptif aux attentes des structures associatives de pêche de loisir

Le congrès s'est déroulé dans le prolongement du nouveau contexte institutionnel issu des élections présidentielle et législatives ayant conduit à l'alternance politique. François Hollande, candidat à la présidence de la République, avait pris des engagements sérieux à l'adresse du monde de la pêche associative.

Deux des ministres issus de son nouveau Gouvernement étaient présents pour consolider cette attention et appuyer la richesse des actions menées par les structures associatives. Les ministres de l'Agriculture et de l'Écologie étaient particulièrement attendus en considération des projets de réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), de gestion de l'eau (pages 6 et 7), de la gouvernance écologique et du suivi du plan anguille (pages 8 et 9).

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, est intervenu dans la cadre d'un enjeu commun au monde de l'agriculture et à celui de la pêche. Déjà, à l'occasion de l'entretien qu'il avait accordé à une délégation menée par Claude Roustan le 5 juin 2012, le nouveau ministre s'était montré très attentif aux missions et aux attentes de l'un des plus

importants mouvements associatifs français. Il avait également pris l'engagement d'impliquer la FNPF sur tous les chantiers transversaux ayant des implications sur la protection de l'eau, les écosystèmes et le loisir pêche, en particulier les retenues de substitution.



Marie Renne, conseillère de la ministre de l'Écologie Delphine Batho.

Dans cette même perspective, la nouvelle ministre de l'Écologie, Delphine Batho, désignée la veille du congrès, était représentée par sa conseillère Mme Marie Renne.

La nouvelle ministre, très au fait des attentes de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique en raison de son appartenance au groupe d'étude éponyme de l'Assemblée nationale, a assuré les structures associatives de la pêche de loisir de son complet soutien et de sa disponibilité. Dialogue, écoute et concertation, tels ont été les maîtres mots des intervenants toujours attentifs aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, et au caractère commun et rare de l'eau.

Concernant la sauvegarde de l'anguille, un cri d'alerte a été lancé par la FNPF. Malgré le plan national de gestion de l'espèce, l'anguille est une espèce en voie de disparition. Le message a été relayé auprès des instances gouvernementales : tant à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire de Jean-Louis Bianco, président du groupe "pêche", qu'au Sénat par la voix d'Odette Herviaux, sénatrice et vice-présidente du groupe d'étude "chasse et pêche" en charge de la

Dialogue, écoute et concertation, tels ont été les maîtres mots des intervenants

pêche. Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité, a également abordé ce point sensible en confirmant son soutien en faveur d'un programme de repeuplement de l'espèce à travers un plan d'action collectif au regard du dispositif de la SNB (Stratégie Nationale de la Biodiversité), et d'un programme précis établi selon des consignes scientifiques, contrôlé par l'ONEMA.



Jean-Louis Bianco, président du groupe "pêche" à l'Assemblée nationale, et Odette Herviaux, sénatrice et vice-présidente du groupe d'étude "chasse et pêche".



Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture.

Gestion quantitative de l'eau : mobilisation des pêcheurs



Réserve de substitution dans une zone écologique sensible.

La problématique de la gestion quantitative de l'eau se pose avec une acuité croissante au fil des années, dans un contexte de changement climatique et de crises hydriques répétées. Comment faire en sorte, par exemple, que l'utilisation agricole de l'eau (48 % de la part consommée¹) ne compromette pas les équilibres fragiles et déjà lourdement éprouvés des milieux aquatiques ? L'eau possède le statut de bien commun, et les usages socio-économiques ne peuvent se prévaloir d'être prioritaires.

Au cours des dernières années, les usagers de l'eau ont dû à plusieurs reprises se positionner sur les arbitrages nécessaires. **La FNPF défend l'idée que les milieux aquatiques ne constituent pas une variable d'ajustement.**

Au dernier congrès, la FNPF a rappelé sa position devant les ministres de l'Agriculture et de l'Écologie.

Marie Renne, conseillère de la ministre de l'Écologie, Delphine Batho :

"J'entends également vos inquiétudes concernant les retenues de substitution et les projets de décrets préparés par le précédent Gouvernement qui envisageait de déroger aux règles concernant les études d'impact et les enquêtes publiques. [...] Croyez bien en mon engagement pour faire respecter les objectifs de bon état des eaux fixés par la directive-cadre sur l'eau."

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture :

"Il y aura, et j'en fais l'annonce aujourd'hui, une concertation nouvelle qui sera conduite sur cette question de la gestion quantitative de l'eau et de tout ce qui est le débat autour des réserves collinaires ou autres."

Les retenues : la panacée ?

Pour rétablir l'équilibre entre ressources et prélèvements, les créations de retenues d'eau apparaissent pour certains comme une solution "réflexe". **Or, les retenues alimentées par les eaux de ruissellement, de surface et souterraines, qu'elles soient collinaires ou de substitution, ne "créent" pas de nouvelles ressources.** Elles mobilisent au contraire la ressource nécessaire à l'ensemble des autres usages, notamment l'alimentation en eau potable. De plus, elles grèvent le bon fonctionnement des milieux aquatiques et leur biodiversité, tout en remettant en cause la non-dégradation des masses d'eau et en portant préjudice à l'at-

teinte du bon état écologique. On recense donc de nombreux effets potentiellement dégradants :

- entrave à la continuité écologique (libre circulation piscicole et transit sédimentaire) ;
- altérations de la qualité des eaux en amont de la retenue (réchauffement, accumulation de sédiments et de polluants, eutrophisation...), ces altérations se répercutant également à l'aval ;
- dérèglement de la chronique saisonnière des débits avec incidences sur les espèces et la morphologie des cours d'eau ;
- développement d'espèces invasives ou pathogènes.

Ces effets sont en totale contradiction avec les obligations de résultat assignées par la directive-cadre sur l'eau et les orientations prises par le plan national de gestion de l'anguille, celui pour la continuité écologique des cours d'eau, la mise en œuvre de la trame bleue, la stratégie nationale pour les poissons migrateurs, la stratégie nationale pour la biodiversité...

Les retenues d'eau ne sont malheureusement pas pour autant une solution de long terme pour l'agriculture. Pour exemple, le bassin Adour-Garonne compte aujourd'hui plus de 15 000 retenues collinaires ou retenues de substitution. 1 900 retenues collinaires ont été créées avec l'aide de l'agence de l'eau ces 25 dernières années. Au final, le bassin a alourdi son déficit hydrique (235 millions de mètres cubes)², et n'a pas trouvé de solutions durables aux difficultés rencontrées par l'agriculture. Ces retenues ont été financées majoritairement par des fonds publics constituant une aide économique déguisée et favorisant de surcroît le maintien de cultures gourmandes en eau et inadaptées sur le plan agronomique local. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux différents rapports qui ont été publiés sur ces questions posées par la gestion quantitative de la ressource en eau en France.

Mobilisation du réseau

Sur ce point, la FNPF n'a cependant pas souhaité avoir de positionnement dogma-

tique. La création de retenues doit faire l'objet d'un débat, d'une étude d'impact à l'échelle du bassin. Il convient de favoriser la mise en place de retenues déconnectées du réseau hydrographique. Il est, en outre, essentiel d'en confier le fonctionnement à des organismes chargés d'une gestion commune et responsable.

Au sein du Comité national de l'eau, la FNPF a dû sonner l'alerte concernant les retenues d'irrigation agricoles, dont un "plan d'adaptation de la gestion de l'eau" vise encore à favoriser la création, sans même en prouver la pertinence !

Le plan d'adaptation de la gestion de l'eau

En novembre 2011, le Gouvernement a lancé ce plan, pour le "soutien à la création de retenues d'eau et à l'adaptation des cultures". Il prévoyait notamment la suppression de la faculté des tiers d'introduire un recours dans les 6 mois après la mise en service de l'installation et l'augmentation des seuils d'application du régime d'autorisation aux retenues destinées "exclusivement à l'irrigation", sans distinction de la ressource captée (eaux de ruissellement, eaux de surface ou souterraines). Ce projet était propice à générer de véritables tensions au sein des différents usagers de l'eau, en les privant de tout moyen d'information, d'expression, voire de recours. Aussi la FNPF a acté leur abandon par les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture. Elle souhaite maintenant l'organisation d'une concertation apaisée et équilibrée.

Au sein du CESE, examinant actuellement le sujet de la problématique de l'eau et de l'agriculture sous la présidence de Mme Denier-Pasquier, la FNPF intervient pour faire valoir les impacts sur les milieux aquatiques d'une gestion quantitative inadaptée. Il conviendra de véritablement privilégier les solutions d'économie d'eau, une adaptation des cultures au contexte hydrique des régions et les dispositifs d'aides nécessaires pour leur mise en œuvre. Dans un contexte de tensions hydriques récurrentes, des solutions à long terme doivent être trouvées.

Celles-ci passent par une adaptation des prélèvements aux ressources réellement mobilisables localement. Une nécessité qui fera partie de la logique des politiques européennes à l'horizon 2025.

Un plan européen pour gérer la ressource

La Commission européenne vient de publier le plan de sauvegarde des ressources européennes en eau ("*A Blueprint to safeguard Europe's water Resources*"). Ce projet, qui aborde la nécessité de compléter la directive-cadre sur l'eau, dessine quelques orientations : sur l'évaluation de l'impact des projets d'irrigation, en faveur des mesures de rétention d'eau naturelle telles que les zones d'expansion des crues, la restauration des zones humides, le drainage durable, la restauration des zones riveraines et la restauration de méandres de rivières.

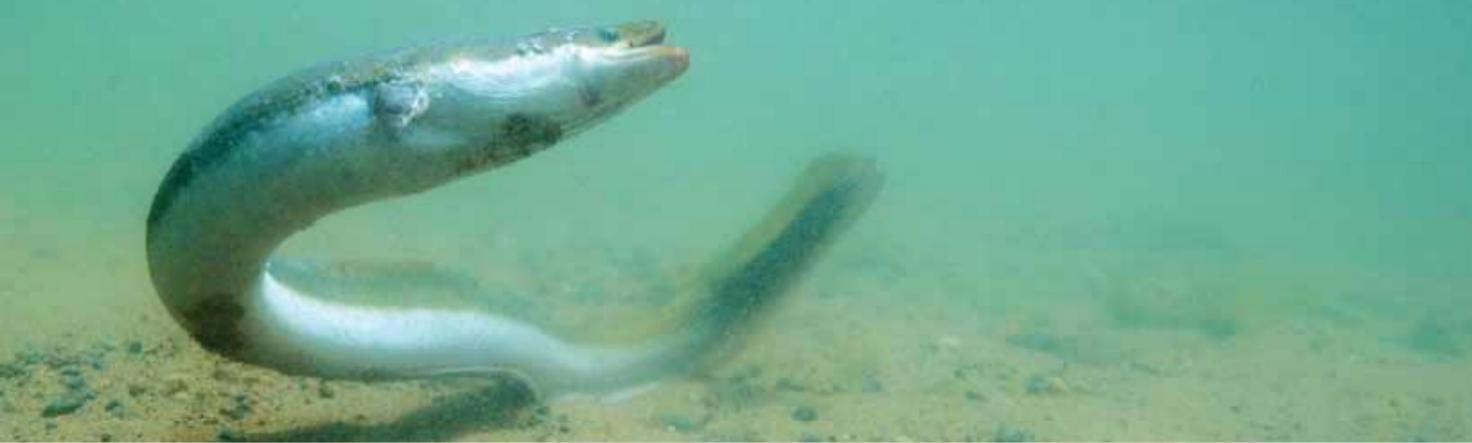
Ce plan s'appuie sur une étude de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), intitulé "*Towards Efficient use of water resources in Europe*" ("*Vers une utilisation rationnelle des ressources en eau en Europe*"), qui préconise une gestion intégrée de l'eau. "*L'agriculture, la production énergétique, le secteur industriel, les réseaux publics d'approvisionnement en eau et les écosystèmes constituent tous des éléments importants, aujourd'hui en concurrence pour cette ressource limitée. [...] Les ressources en eau doivent être gérées aussi rationnellement que n'importe quelle autre ressource naturelle.*"

Ces points n'ont jamais été aussi saillants pour qui ne veut ignorer que la gestion équilibrée des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, repose sur les infrastructures naturelles que constituent les milieux aquatiques !

1. Proportion des prélèvements sans retour au milieu. Source : eaufrance.fr

2. Site de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/etat-des-ressources-gestion-quantitative/barrages-et-reservoirs-du-bassin-adour-garonne.html>

Plan Anguille :



Depuis les années 80, tous les indicateurs convergent pour témoigner de la situation très préoccupante de l'anguille et du déclin de l'espèce. L'anguille européenne est désormais classée dans la catégorie "danger critique d'extinction", dernier stade avant celui d'"extinction", dans la liste rouge dressée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

La FNPF est particulièrement mobilisée sur les risques imminents et les enjeux quant à l'extinction de l'anguille. Des engagements européens doivent être tenus et il convient de s'attaquer aux différentes causes de sa disparition. De nombreuses actions sont menées depuis plusieurs années, bien que des divergences existaient entre le précédent Gouvernement et la FNPF. C'est ce qui a été rappelé lors du congrès annuel 2012 par Mme Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité. Depuis le 6 novembre 2010, le commerce international de spécimens de cette espèce est sous embargo, en application de la convention de Washington relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (dite "CITES"). Au sein de l'Union européenne pourtant, les échanges commerciaux perdurent et l'alevin de l'anguille est l'un des rares à pouvoir être pêché. Ce que la FNPF dénonce de manière récurrente.

Une pétition européenne contre le plan de gestion français

Le règlement européen de septembre 2007 imposait aux pays membres la mise en place d'un plan national afin de restaurer les stocks d'anguille européenne. Chaque État devait, pour ce faire, réaliser un plan intégrant des mesures de réduction de la pêche, de repeuplement, d'arrêt de turbines des centrales hydroélectriques, de rétablissement des migrations, de lutte contre les pollutions, etc. Fin 2008, après un an de négociations, le plan français, rejeté par la FNPF pour son manque de réalisme par rapport à la situation, est envoyé pour validation à la Commission européenne. Lors des négociations, la FNPF avait demandé :

- un moratoire de 5 ans pour toutes les catégories de pêcheurs et

sur tous les stades de l'anguille ;
 - des mesures immédiates et fortes sur les ouvrages pour permettre la libre circulation de l'espèce, en particulier des géniteurs. Ces deux propositions ont été rejetées. De manière à alerter la Commission européenne sur l'insuffisance du plan français, la FNPF a organisé une pétition de 13 000 signatures adressée à la Commission européenne en mai 2009 et accompagnée d'un argumentaire. Après plusieurs échanges entre la France, la Commission européenne et le CIEM pour amendements, le plan de la France a été approuvé par la Commission européenne en février 2010. En mars 2012, la commission des pétitions du Parlement européen a informé la FNPF qu'elle continuera l'examen de la pétition sur la base du rapport de mise en œuvre du plan que devait envoyer la France le 1^{er} juillet 2012. Le résultat de cet examen devrait intervenir avant fin 2013 pour un éventuel amendement de la législation européenne sur l'anguille.

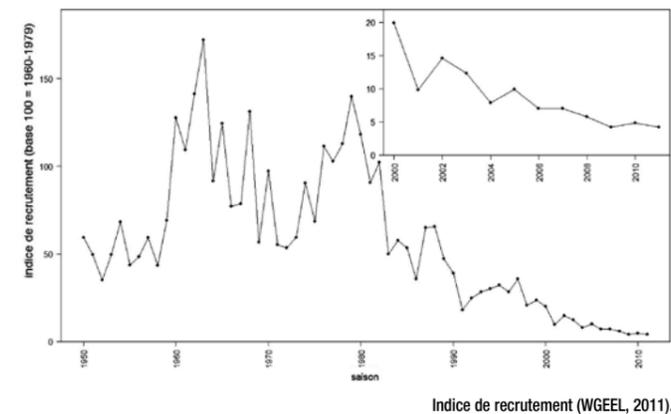
La demande de la FNPF pour des mesures fortes et rapides se justifie a posteriori quand on compare les moyens mis en œuvre sur



Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité :
"Une certaine divergence de vue sur le sujet entre tous les acteurs n'est pas nouvelle puisqu'en particulier l'élaboration du plan avait fait l'objet de beaucoup de concertations assez difficiles, dynamiques, mais qui montraient que les avis étaient très partagés."

la FNPF ne désarme pas

les pêcheries et les ouvrages en regard des résultats obtenus et des objectifs à venir. Le graphique ci-dessous montre l'évolution toujours négative du recrutement de civelles (figure 8 du rapport de mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille de la France). Une réforme du plan de gestion de l'anguille demeure plus qu'urgente.



Recours contre le dispositif dérivé du plan français

En novembre 2010, la FNPF a introduit un recours devant le Conseil d'État portant sur le décret relatif à la gestion et à la pêche de l'anguille et ses textes d'application.

Afin de provoquer des mesures rapides, un "référé-suspension" a également été intenté.

Sur le fond, la FNPF soutient que le dispositif ne respecte pas les principes de responsabilité et de prévention posés par la charte de l'Environnement. De plus, il est insuffisant au regard du règlement européen et instaure une discrimination manifeste des pêcheurs amateurs aux lignes parmi tous les types de pêcheurs d'anguille. Elle maintient sa demande, visant à l'adoption de toutes mesures appropriées à la préservation de l'anguille européenne.

En outre, l'Alliance européenne des pêcheurs aux lignes à laquelle adhère la FNPF, préoccupée par le déclin important et continu de l'espèce, a adressé une résolution à la Commission européenne visant à pérenniser l'interdiction d'importation ou d'exportation d'anguilles depuis ou vers l'UE. L'embargo actuel doit en effet être réactualisé chaque année.

Sur ce dossier, une politique cohérente et responsable reste à définir, alors que de nombreuses études démontrent que la meilleure mesure de soutien économique aux filières de pêche reste la sauvegarde des stocks de poissons. C'est ce qui ressort notamment d'une récente étude de la New Economics Foundation (NEF) qui montre qu'un tel moratoire permettrait de protéger les stocks, et en conséquence d'augmenter les revenus des pêcheurs de manière permanente¹.

1. "Le Monde" 21 septembre 2012, "Surpêche en Europe : un moratoire serait rentable".



Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF

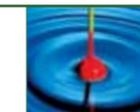
"Nous sommes obligés d'engager des recours contentieux dans le plus grand silence et la plus grande absence d'intervention des services de l'État sur le plan local."

Le bilan

Le rapport de mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille de la France a été transmis à la Commission européenne en juin 2012. On peut extraire de ce rapport les informations principales suivantes, concernant les moyens d'action que préconisait la FNPF sur les pêcheries et les ouvrages :

- **Sur la mortalité par pêche de la civelle :** Les prélèvements de la pêche professionnelle en mer ont diminué mais au prix d'une sortie de flotte (bateaux et licences) concernant 195 navires depuis 2007 pour un montant de 13 M€. Un plan similaire a été initié pour la pêche professionnelle en eau douce, par ailleurs impactée par les interdictions de commercialisation liées aux PCB, et doit concerner, à terme, 180 pêcheurs (sur 336) pour un montant de 7,3 M€. Entre la période 2004-2008 et la campagne 2011-2012, les prélèvements de civelles ont baissé de 56 % mais le taux d'exploitation (les captures rapportées au stock) est toujours de 78,6 % pour la saison 2010-2011. Ainsi, l'objectif des 30 % de réduction de mortalité en 2012 semble à peine atteint, malgré une diminution de moitié de la flotte.

- **Sur la mortalité par les autres facteurs d'origine anthropique :** La continuité dans les cours d'eau constitue un part importante des actions envers la restauration du stock d'anguilles. Ce volet est traité via plusieurs plans nationaux (anguille, continuité écologique...), des mesures réglementaires (classement des cours d'eau) et des mesures de recherche et développement, etc. L'action a bien été initiée, mais elle est loin d'atteindre les objectifs. Par exemple, les 1200 ouvrages "Grenelle" devaient être aménagés d'ici fin 2012. À fin 2011, les démarches étaient initiées sur seulement 1182 des 1200 ouvrages concernés, et uniquement 342 ouvrages étaient mis en conformité. Le programme de recherche et développement a bien fourni des résultats intéressants fin 2011, mais leur application reste marginale à ce jour. Pendant ce temps, aucune mesure d'envergure n'a été engagée sur les ouvrages hydroélectriques. Seuls quelques sporadiques arrêts de turbinage ont été effectués, sans commune mesure avec les mortalités constatées, pour une énergie qui se prétend durable et écologique !



La conférence environnementale dans la continuité du Grenelle de l'environnement : on prend les mêmes et on recommence



Le 8 novembre 2012, une délégation de la Fédération Nationale de la Pêche en France, conduite par son président Claude Roustan, a été reçue par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

À l'occasion de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, le président de la République et le Premier ministre ont fixé les grandes lignes de la transition écologique pour la France.

Cette conférence annuelle s'attachera en particulier à la transition énergétique, à la reconquête de la biodiversité et à la gouvernance environnementale.

Les représentants de la pêche et de la protection des milieux aquatiques avaient largement revendiqué auprès des pouvoirs publics, au premier rang desquels le président de la République, une véritable implication de la FNPF.

À l'occasion des échéances présidentielle et législatives de 2012, la FNPF avait interpellé les candidats sur la place et le rôle des structures associatives de la pêche de loisir dans la gouvernance environnementale. Soucieuse de remettre en cause la doctrine "Grenelle" de l'ancien Gouvernement, la FNPF soutenait, d'une part, que sa place dans les différentes instances de concertation environnementale ne saurait se réduire à la qualité d'usager, d'autre part, que sa présence dans ces mêmes ins-

tances ne devait pas faire l'objet d'une démonstration permanente.

Le 1^{er} août 2012, lors d'une rencontre avec la nouvelle ministre de l'Écologie, Delphine Batho, très informée du dynamisme et de la mobilisation du monde de la pêche, Claude Roustan avait prévenu qu'une place de "strapontin" ne saurait être acceptée.

En dépit de l'engagement du président de la République, la FNPF n'était pas représentée aux tables rondes consacrées à la transition énergétique (basée sur le développement des énergies renouvelables) et à la gouvernance environnementale. Alors qu'il s'agit d'une condition déterminante nécessitant l'implication de tous.

Le 8 novembre 2012, une délégation de la Fédération Nationale de la Pêche en France, conduite par son président Claude Roustan, a été reçue par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

Au cours de cet entretien, le premier ministre, excluant le statut de simple usager de la nature, a tenu à rappeler que la FNPF devait avoir toute sa place dans la gouvernance environnementale, en particulier au sein de la Conférence environne-

mentale pour la transition écologique.

Le Premier ministre s'est également montré très rassurant sur le projet de création d'une Agence de la Biodiversité qui devra être neutre sur la politique de l'eau en France, notamment l'ONEMA et les agences de l'eau.

Quelques annonces méritent d'être signalées en particulier :

- la création d'une Agence Nationale de la Biodiversité,
- le bilan de la politique de l'eau 2006-2013 notamment sur l'utilisation de l'eau par l'agriculture,
- la simplification du droit de l'environnement,
- le CNDDGE¹ devenant le Conseil national de la transition écologique, le rééquilibrage de la représentation des ONG environnementales dans les CESER².

1. Comité National du Développement Durable et du Grenelle Environnement
2. Conseil Economique Social et Environnemental Régional



Depuis plusieurs numéros, la rédaction vous propose de découvrir des actions d'excellence réalisées par les structures du réseau associatif. Dans chaque numéro, vous retrouverez ainsi des réalisations emblématiques démontrant la volonté du loisir pêche à remplir ses missions de protection des milieux aquatiques par la recherche de la connaissance et de la biodiversité, par l'investissement dans la continuité écologique et ses missions de développement du loisir pêche, par la valorisation et l'animation constante des territoires.

Ils représentent les fédérations départementales en régions

Les élus de la FNPF, tous issus des fédérations départementales, représentent les intérêts des pêcheurs sur le terrain.

M. Claude Roustan, président de la FNPF, président de la FDAAPPMA des Alpes de Haute-Provence ; **M. Jean-Paul Doron**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Orne, président de l'Union Régionale Bretagne Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire ; **M. Philippe Lalauze**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Vaucluse, président de l'Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen ; **M. Gérard Guillaud**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Savoie ; **M. Jean-Paul Icre**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Ariège ; **M. Jean-Jacques Pflieger**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Haut-Rhin, président de l'Union Régionale du Grand Est ; **M. Leopold Sarreau**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Seine-et-Marne, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine et du Nord ; **M. Bernard Breton**, secrétaire général de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Val-d'Oise ; **M. Jean-Claude Priolet**, secrétaire adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Corrèze, président de l'Union Régionale Auvergne Limousin ; **M. François Le Sager**, trésorier général de la FNPF, trésorier adjoint de la FDAAPPMA du Morbihan ; **M. Jean-Louis Molinié**, trésorier adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Lot-et-Garonne, président de l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne ; **M. Serge Savineaux**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Loir-et-Cher, président de l'Union Régionale des Fédérations du Centre et de Poitou-Charente ; **M. Michel Bredeau**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Yonne ; **M. Alain Lagarde**, administrateur de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Rhône, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche de Rhône-Alpes ; **M. Eric Gruet**, président de la FDAAPPMA de la Côte-d'Or, président de l'Union Régionale Bourgogne Franche-Comté.

Sommaire

DOSSIER SPÉCIAL DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- Interview de Claudy Lebreton, président ADF..... p.13

SNDLP : les orientations nationales de développement du loisir pêche

- 2007-2012: genèse d'une stratégie nationale..... p.15

Schéma départemental :

des exemples de planification en régions

- Un nouvel outil de planification locale en Loir-et-Cher..... p.16
- Premiers pas de la mise en place du SNDLP sur le lac de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes..... p.17

La pêche, alliée de l'économie locale

- Quand la pêche fait vivre une vallée dans le Doubs..... p.18
- Le saumon de l'Ellé, un atout pour l'économie locale du Finistère..... p.19
- Parcours "Passion" pour la relance de la vitalité économique au Pays d'Auge..... p.20

La pêche, moteur du tourisme

- Village de pêcheurs en Mayenne, un projet touristique en marche..... p.21
- En Corrèze, un village vacances pour la promotion du loisir pêche..... p.22
- Tourisme pêche, plan d'action concerté dans le Lot..... p.23
- Dans les Pyrénées-Atlantiques, une démarche précurseur de développement touristique et durable..... p.24

• La pêche et l'éducation à l'environnement

- Le Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature de Maine-et-Loire, un outil pédagogique..... p.25
- Structure itinérante dans l'Hérault, une éducation mobile..... p.26

• La pêche, un atout pour le lien social

- Fédération de l'Essonne : une éducation à l'environnement, vecteur d'intégration..... p.27
- Mobilisation locale au service du lien social en Charente-Maritime..... p.28

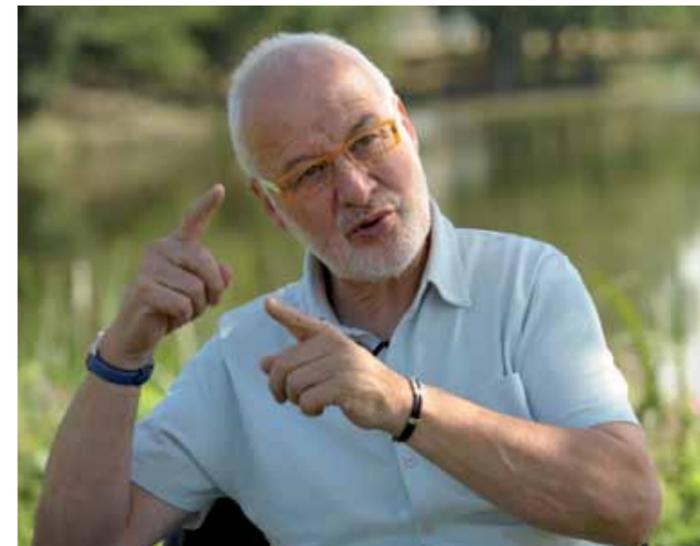
• La pêche et le développement territorial

- Compétition Pêche Juniors : la Lozère accueille la Coupe du monde..... p.29
- Les structures de pêche vosgiennes, un atout pour l'animation du territoire..... p.30
- Le "street fishing" redynamise les milieux aquatiques dans les centres urbains..... p.31



Le loisir pêche à l'heure du développement territorial

Interview de Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France et du conseil général des Côtes-d'Armor



Parce qu'elles sont porteuses de projets qui dépassent bien souvent le strict cadre de la pratique pêche, nos associations et fédérations ont conquis droit de cité parmi ces acteurs qui façonnent les territoires de demain. Conscients des fonctions économiques mais aussi sociales et environnementales qu'assument AAPPMA et FDAAPPMA, les collectivités territoriales et leurs représentants envisagent désormais les partenariats comme autant de synergies possibles dans le sens de la valorisation territoriale.

Pêche Mag : À titre personnel, qu'évoque pour vous le loisir pêche ?

Claudy Lebreton : Pour moi la pêche est synonyme de contact avec la nature mais aussi de patience et bien sûr de bien-être dans une société de l'immédiateté où tout va toujours plus vite. Je crois que la pêche est une sorte de "respiration" dans une vie quotidienne de plus en plus souvent faite de stress. La force de cette pratique est de se référer à de très anciennes traditions tout en restant indémodable. Le goût de la pêche se transmet d'ailleurs très souvent de génération en génération et c'est un plaisir que l'on partage avec les siens, en famille ou entre amis. Mais c'est aussi et surtout un loisir "intelligent", qui permet de découvrir la nature et ses paysages ainsi que les espèces animales qui nous entourent.

Pêche Mag : En votre double qualité de président de l'ADF¹ et de président du conseil général des Côtes-d'Armor, considérez-vous les structures associatives de la pêche de loisir comme actrices à part entière du développement des territoires ?

Claudy Lebreton : Bien sûr. Aujourd'hui et de manière générale, les associations participent pleinement au dynamisme et à la vitalité de nos territoires. Les associations de pêche de loisir, quant à elles, jouent un rôle évident tout particulier en matière de développement durable. Elles ont une fonction à la fois économique, sociale et environnementale. Elles constituent un élément important d'attractivité touristique, en favorisant de fait le développement économique des territoires. Parce qu'elles tissent du lien social et

«Les associations participent pleinement au dynamisme et à la vitalité de nos territoires»

qu'elles remplissent une importante mission d'éducation à l'environnement, elles constituent un chaînon fort. Enfin, elles contribuent à veiller sur la nature et à préserver la biodiversité, notamment en agissant en phase avec les pouvoirs publics lorsque cela s'avère nécessaire.

Pêche Mag : S'agissant précisément de l'environnement, quel regard portez-vous sur les synergies susceptibles de s'opérer entre acteurs pêche et acteurs institutionnels ?

Claudy Lebreton : Comme je l'ai dit, les associations de pêche de loisir sont des acteurs importants de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de l'eau. Les départements, quant à eux, par le biais des politiques relatives aux espaces naturels sensibles (ENS), contribuent à la préservation de plus de 200 000 hectares de nature. Il est donc logique pour ne pas dire naturel que les associations locales et les fédérations départementales de pêche travaillent sur le terrain en étroite collaboration avec les départements pour la mise en œuvre des politiques ENS. D'ailleurs, dans de nombreux départements comme le Val-d'Oise ou la Réunion pour ne citer qu'eux, ce sont les associations de pêcheurs qui gèrent les sites ENS pour le compte des conseils généraux. Les départements apprécient ce travail avec les associations de pêcheurs car elles ont une connaissance fine du terrain et des milieux naturels. Cela se traduit souvent par des conventions entre départements et associations de pêcheurs.

Pêche Mag : Justement, certaines fédérations ont engagé des partenariats avec les conseils généraux comme avec les agences départementales du tourisme. Les résultats de ces différentes actions se sont souvent avérés éloquentes : quel est votre sentiment à ce propos et que préconiserez-vous pour aller plus loin dans le sens d'initiatives similaires ?

Claudy Lebreton : Eh bien prenez par exemple les nouvelles demandes en matière de tourisme vert ou de tourisme responsable : elles appellent un rapprochement entre les conseils généraux et les associations afin de mettre en place tous les outils de développement touristique ad hoc. Ici, il s'agit d'organiser une forme "d'économie résidentielle" offrant aux visiteurs de tous âges une gamme complète de services, parmi lesquels la pratique de la pêche, pour les inciter à venir et surtout à séjourner le plus longtemps possible sur nos territoires.

"Les départements apprécient le travail mené avec les SAPL car celles-ci ont une connaissance fine du terrain et des milieux naturels"

Pêche Mag : Les SAPL² œuvrent activement pour le développement des activités de pêche en aménageant des parcours de pêche labellisés, en ouvrant des structures d'animation et d'éducation à l'environnement, en appliquant une charte nationale de qualification des hébergements pêche... : comment ces actions s'articulent-elles avec les actions départementales ?

Claudy Lebreton : Vous savez comme moi que les départements sont compétents dans le domaine des sports de nature. À ce titre, ils élaborent des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), avec le concours d'une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) où les fédérations départementales de pêche sont d'ailleurs représentées. Plus de la moitié des départements ont institué et réuni une CDESI et 21 parmi eux ont d'ores et déjà voté un PDESI. La dynamique des départements sur cette compétence est actuellement bien réelle. Les pêcheurs en tant que parties prenantes des CDESI contribuent à ces programmes en gérant les conflits d'usages, en définissant des espaces propices aux sports de nature, en déterminant des partenariats... En ce sens, les actions développées par les structures départementales des fédérations sportives de nature sont capitales pour un développement maîtrisé des sports de nature sur nos territoires.

Pêche Mag : En votre qualité de président du conseil général des Côtes-d'Armor, pouvez-vous nous exposer brièvement le contenu du partenariat que vous avez

conclu avec la FDAAPPMA 22 ?

Claudy Lebreton : En fait, depuis 3 ans nous travaillons ensemble à développer la pêche de loisir et le tourisme pêche. Cette expérience innovante sur le plan national a notamment été présentée lors du Salon de l'agriculture en 2011. Il s'agit d'une approche ciblée sur quelques sites à fort potentiel halieutique, qui comprend la réalisation d'investissements tels que des pontons, des postes de pêche, des hébergements adaptés et une campagne de communication s'appuyant sur les offices de tourisme. Le pays de Dinan a ainsi vu trois de ses sites aménagés, dont celui de l'étang de Jugon-les-Lacs, situé dans mon canton. Bien entendu, de tels projets nécessitent une forte implication locale : cela doit correspondre à une motivation et à une attente réelles de la part des acteurs de terrain. Sur le plan budgétaire, les communautés de communes sont sollicitées à hauteur de 30 %, et les associations de pêche entre 30 et 40 %, le conseil général complétant le plan de financement.

Pêche Mag : Vous avez organisé, en novembre 2012, les 1^{ères} Assises nationales sport et territoires : pensez-vous que le loisir pêche puisse avoir sa place dans le cadre d'une opération de ce type ?

Claudy Lebreton : Il faut d'abord savoir que ces premières Assises nationales sport et territoires ont rencontré un grand succès. Elles ont été organisées conjointement par les grandes associations d'élus (AMF³, ADF et ARF⁴) et par le Comité olympique, et leur réussite doit beaucoup à ce partenariat. Pour l'heure, une telle manifestation consacrée spécifiquement à la pêche n'est pas en projet, mais si les associations représentatives des pêcheurs en exprimaient le désir nous pourrions évidemment examiner sa faisabilité.

1. Assemblée des Départements de France
2. Structure Associative de Pêche de Loisir
3. Association des Maires de France
4. Association des Régions de France

2007-2012 : Genèse d'une stratégie nationale pour le développement du loisir pêche



Parcours "famille".

Sur la base de constats mitigés sur l'état de la pêche en eau douce en France faisant apparaître un manque de cohérence et de lisibilité de l'offre de pêche au niveau national, le groupe de travail "Orientations stratégiques" a analysé les problématiques rencontrées par les structures associatives de loisir en termes de gestion, d'animation, de structuration et de réglementation de la pêche afin de proposer des orientations et des recommandations. À l'issue d'un séminaire du Bureau de la FNPF, trois objectifs importants furent retenus pour constituer un schéma politique pluriannuel : institutionnaliser la FNPF, créer de la connaissance et la valoriser, développer et promouvoir la pêche de loisir. Ce dernier volet donna lieu à la création d'un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) adopté à l'unanimité par l'assemblée générale de la FNPF en juin 2010, ainsi qu'à la constitution au niveau national d'une commission et d'un service "Développement du Loisir Pêche".

À ce jour, un peu plus d'une dizaine de fédérations travaillent sur leur Schéma Départemental du Loisir Pêche, dont certains connaîtront un début de mise en œuvre opérationnelle courant 2013. Fin 2012, le Comité National de Labellisation des parcours de pêche a certifié ou donné un accord préalable pour 52 demandes émanant de FDAAPPMA sur la base de critères stricts à respecter.

Ces derniers varient selon la qualification du parcours : "découverte", "famille" ou "passion".

En termes d'animation, la FNPF comptabilise actuellement plus d'une vingtaine de "Maisons Départementales de la Pêche et de la Nature" créées par les fédérations auxquelles s'ajoutent une quinzaine de véhicules pédagogiques. Par ailleurs, la FNPF a signé des conventions avec divers partenaires (fédérations de pêches sportives, représentant des moniteurs guides de pêche) afin de mieux organiser localement l'animation, la découverte, l'initiation à la pêche ainsi que la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

La FNPF répertorie à ce jour 135 hébergements qualifiés sur la base de sa propre charte. À ce sujet, une convention de partenariat avec Clévacances France est en cours de signature. De même, en juin 2011, un partenariat fut conclu avec VVF Villages se traduisant par l'émergence de 18 villages jouant la carte de la pêche.

Enfin, depuis 2012, les cartes de pêche sont accessibles via www.cartedepêche.fr. La FNPF a également engagé une vaste réflexion sur l'adaptation de la réglementation de la pêche à l'halieutisme de manière à faciliter l'accès à la pêche, tant aux pêcheurs qu'au grand public, dans le but d'y recruter de nouveaux pêcheurs.

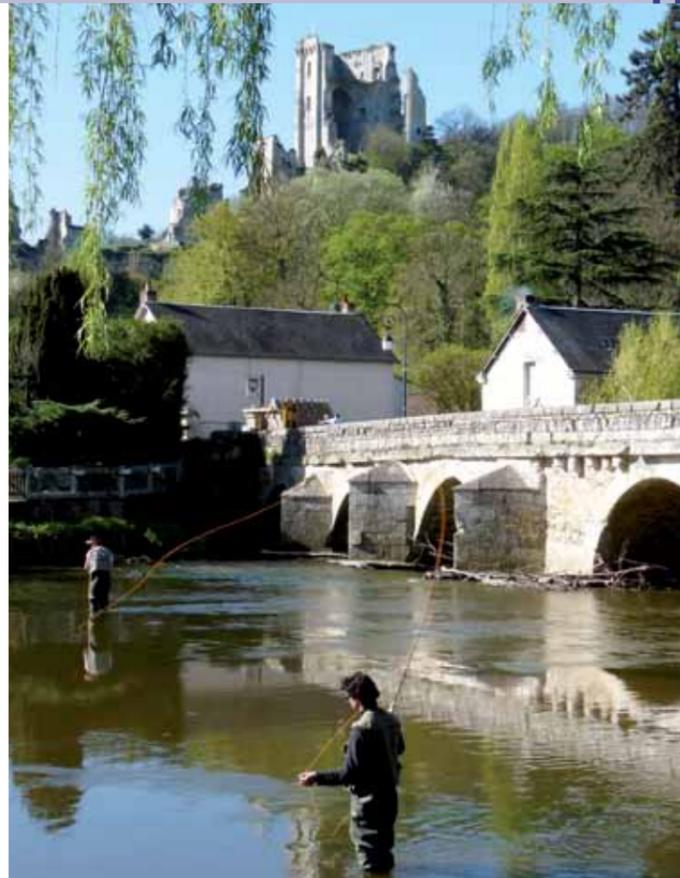
Dès sa création, la FNPF s'est fixé pour objectifs politiques la modernisation et la consolidation du tissu associatif ainsi que la reconquête des effectifs de pêcheurs. Un groupe de travail "orientations stratégiques" a été mis en place en vue de dégager les grands axes de réflexion et d'actions.

Véritable outil d'orientation destiné à être décliné par les FDAAPPMA, ce document fixe quatre axes à mettre en œuvre :

- **L'accès au loisir** par la maîtrise des droits de pêche et un soutien au développement de la réciprocité intra et inter-départementale, par une réglementation de la pêche mieux adaptée à l'halieutisme, par la surveillance sur les cours d'eau et la modernisation de la carte de pêche ;
- **La découverte et l'accueil** en développant un réseau de parcours de pêche adapté et d'animation novateur ;
- **L'amélioration et le développement** du tourisme de pêche, de produits et d'offres ciblées ;
- **Une stratégie de communication.**



Hébergement Label Pêche suite à la convention signée avec Clévacances.



Un nouvel outil de planification locale en Loir-et-Cher

En 2009, la FNPF a organisé ses premières journées nationales d'échange sur la promotion du loisir pêche et le développement du tourisme halieutique, intitulées "Synergies Pêche". Ces rencontres ont permis à la fédération du Loir-et-Cher une mise en œuvre de nouvelles actions tout particulièrement dédiées au tourisme halieutique.

Département de plaine, le Loir-et-Cher est coupé en son centre par la Loire, fleuve royal classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, puis respectivement traversé au nord et au sud par le Loir et le Cher. Du ruisseau au fleuve, de la truite au silure, toutes les pêches peuvent se pratiquer sur le territoire. Si le tourisme est principalement orienté vers les châteaux de la Loire, les activités de nature et de tourisme vert connaissent un plein essor depuis quelques années.

Sous la présidence de Serge Savineaux, la fédération s'est alors interrogée sur l'élaboration d'une stratégie départementale de développement du loisir pêche, en menant dès 2010 une réflexion interne autour de cette thématique afin de stabiliser voire d'améliorer les effectifs de pêcheurs, de définir le potentiel de la pêche touristique et de planifier les actions à mettre en œuvre. Pour être en adéquation avec la politique nationale de développement du loisir pêche, ce projet a été reporté à la publication du SNDLP dont la vocation est d'être déclinée à chaque échelon de la pêche associative. Le travail a démarré dès la parution de la circulaire nationale n°5/11 relative à l'élaboration des SDDL¹ en mai 2011.

Dans un premier temps, un diagnostic du loisir pêche sur l'ensemble du département a été réalisé par la fédération. En cours de finalisation, cette phase sera validée par la Commission Fédérale de Développement du Loisir Pêche composée de partenaires tels le CDT41, le CG41, les élus des AAPPMA...

Des groupes de travail seront chargés de mettre en place une stratégie adaptée selon 5 axes principaux :

- enrichir le réseau associatif ;
- maintenir une surveillance des parcours ;
- développer des animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- promouvoir l'offre de pêche ;
- communiquer sur le tourisme pêche.

Parallèlement, la fédération mène une campagne de labellisation de parcours de pêche (une dizaine à ce jour) et de qualification d'hébergement pêche. Elle organise une journée d'information auprès des OTSI²,

tout en veillant à la cohérence de ces actions avec les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative nationale et départementale.

Ce projet constitue un réel enjeu de développement et positionne aujourd'hui la fédération du Loir-et-Cher comme un véritable acteur du tourisme local. Leader au sein de l'Union Régionale Centre Poitou-Charente dans l'élaboration du SDDL¹, elle est un référent pour les structures associatives qui projettent le montage de leur propre schéma de développement.

1. Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
2. Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative

Contact

FDAAPPMA du Loir-et-Cher
Serge Savineaux
11, rue Robert Nau - Vallée Maillard
41000 Blois
Tél. : 02.54.90.25.60
fed.peche41@wanadoo.fr
www.fedepeche41.com

Premiers pas de la mise en place du SNDLP sur le lac de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes



Aménagement des différents sites du lac de Serre-Ponçon.

Créé en 1997, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) conduit et réalise des opérations de valorisation, de développement touristique et d'aménagement du domaine public hydroélectrique constitué par le lac de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, la plus grande retenue hydroélectrique d'Europe. C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte s'est rapproché de la fédération des Hautes-Alpes et de son président Bernard Fanti en vue d'intégrer au programme d'aménagement de valorisation de ce site un projet lié au développement du loisir pêche.

La pêche sur le lac de Serre-Ponçon est devenue une activité importante et porteuse, assurant une fréquentation et une activité régulières entre mars et décembre. Elle se pratique à pied ou sur l'eau, au rythme des saisons, selon les espèces pêchées. Afin d'y développer de manière optimale le loisir pêche, un programme intitulé "Développement de l'activité pêche sur le lac de Serre-Ponçon" a été initié par le SMADESEP en 2007. Il porte sur différents aménagements permettant l'accessibilité et la desserte des sites et pôles,

Les aménagements sont conçus dans un souci de préservation écologique et paysagère : lutte contre l'érosion, renforcement de la tenue des berges, améliorations paysagères...

l'accueil des usagers et le stationnement des véhicules, la mise à l'eau des embarcations et leur parcage, leur stockage saisonnier ou permanent, l'ancrage et l'amarrage en eau profonde, la pêche à pied sur des parcours et des postes équipés spécifiques. Ces aménagements sont complétés par le renforcement et la création de frayères destinées plus particulièrement à la reproduction naturelle du brochet. Les aménage-

ments sont conçus dans un souci de préservation écologique et paysagère : lutte contre l'érosion, renforcement de la tenue des berges, amélioration paysagère... Le budget prévisionnel dédié à ce programme est d'environ 142 000 euros.

À ce jour, l'activité portuaire dispose d'une zone de ravitaillement en carburant pour les bateaux et d'une autre dédiée au carénage. Des rampes de mise à l'eau ont été réalisées ainsi qu'une frayère artificielle à titre expérimental. Au début de l'été 2013, un chalet sera mis à disposition de la FDAAPPMA des Hautes-Alpes pour afficher clairement la présence des pêcheurs sur le lac.

À la demande de la fédération, la pêche est ouverte toute l'année depuis 2010. Ce choix est un atout fort pour l'attractivité touristique et son développement. En 2011, la Fédération des Hautes-Alpes a accueilli sur le lac de Serre-Ponçon 15 000 pêcheurs auxquels il convient d'ajouter ceux ayant acquitté une carte de pêche dans les Alpes-de-Haute-Provence (département limitrophe) ainsi que ceux provenant d'autres départements, le lac faisant partie du domaine public.

Contact

FDAAPPMA des Hautes-Alpes
Bernard Fanti
Vapincum II
16, avenue Jean-Jaurès
05000 Gap
Tél : 04.92.53.54.71
fede.peche05@orange.fr
www.federationpeche.fr/05



Quand la pêche fait vivre une vallée dans le Doubs



Sites sauvages et eaux limpides : la Haute Loue continue d'être à la hauteur de son historique réputation.

Christian Rossignon, hydrobiologiste et responsable de la cellule technique de la FDAAPPMA 25, n'y va pas par quatre chemins : "Notre coin est un endroit perdu où l'on ne passe pas par hasard, et si la Loue et ses magnifiques spots de pêche n'existaient pas, il est manifeste que nombre de commerçants de la vallée, au premier titre desquels restaurants et hôtels, devraient mettre la clef sous la porte."

Georges Lauraine, président de la fédération du Doubs :

"C'est un formidable exemple de collaboration. Reste à savoir si dans 3 ans les collectivités seront également au rendez-vous pour nous permettre de mettre en œuvre les scénarii d'actions que nous aurons définis sachant que nous avons tout de même notre petite botte secrète : la Loue abrite en effet l'une des dernières populations mondiales d'aprons du Rhône. Un poisson qui, s'il n'est pas directement intéressant pour la pêche, constitue une espèce à très forte valeur patrimoniale. Il va de soi que nous comptons bien faire valoir cet argument puisque tous les fonds susceptibles d'être débloqués en sa faveur, au niveau national comme au niveau européen, bénéficieront à l'ensemble de l'écosystème..."

Rivière emblématique pour les amateurs de truites et d'ombres, classée comme l'une des plus belles rivières d'Europe, la Loue a beau avoir connu ces dernières années des épisodes critiques, elle n'en reste pas moins l'un des fleurons pêche de l'Hexagone. Un vecteur économique incontournable pour l'activité locale.

Ainsi dans le Doubs et dès le mois de mai, lorsque débute la saison de l'ombre, c'est une vallée tout entière qui vit à l'heure de la pêche. Les tristes épisodes qu'aura connu la belle Jurassienne ne font que démontrer, a contrario, l'importance du facteur pêche dans le développement de l'économie locale : "Depuis 2010, suite aux pics de pollution ayant entraîné sur les parties moyennes de la Loue d'importantes vagues de mortalité chez les poissons, l'infléchissement de l'afflux de pêcheurs a été sensible. C'est toute l'économie locale qui en a pâti", commente Christian Rossignon.

Eaux claires et sites sauvages : sur sa partie patrimoniale, la Haute Loue a pourtant conservé une grande partie des atouts qui ont fait sa réputation en France comme à l'étranger. "La Loue est une rivière de première catégorie, reprend l'hydrobiologiste. Riche en truites et en ombres, elle s'est historiquement distinguée par ses fortes densités et par la présence de gros spécimens. Aujourd'hui elle continue de présenter de bonnes densités en amont."

Rejets industriels, activités d'élevages intensives, pollutions domestiques : dans le Doubs comme ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ici comme ailleurs, les pêcheurs continuent de se mobiliser pour défendre leurs rivières...

La botte secrète du poisson "parapluie"...

"En 2010, l'épisode des poissons morts flottant sur la Loue a agi comme un déclencheur qui a permis aux institutionnels de prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à agir, explique Christian Rossignon. Seulement voilà : les prospections diligentes dans le cadre de la Directive européenne ont conclu au bon état écologique de la Loue. Tous les indicateurs de la DCE étant

au vert, le dossier a traîné..."

Une conclusion incongrue pour ceux qui ont assisté aux événements de 2010 : "Cela étant, nous ne baissons pas les bras. Pour preuve, avec l'aide du conseil général, du conseil régional et de l'agence de l'eau, nous avons mis en place un programme de recherches approfondies porté par l'université de Franche-Comté pour mettre en évidence les problèmes bien réels que nous rencontrons."

Évaluation de la qualité des peuplements d'invertébrés, de la chimie des eaux, de la végétation, mais aussi et encore mise en perspective des résultats obtenus avec l'évolution des pratiques sur le bassin : ce programme de 3 ans ne laissera rien au hasard. "L'université nous a confié le volet poissons de l'étude ainsi que la réalisation de pêches d'inventaire exhaustives, poursuit Christian Rossignon. Eu égard aux dimensions du cours d'eau – plus de 50 m de large en certains points –, c'est un volet qui exige de gros moyens humains et techniques que nous ne serions pas en mesure de mener à bien si nos fédérations ne s'étaient pas mobilisées".

Fédérations du Territoire de Belfort, du Jura, de Haute-Saône, de l'Yonne, de l'Ain et de Côte-d'Or : elles ont en effet toutes répondu à l'appel de la Fédération du Doubs.

Contact

FDAAPPMA du Doubs
Georges Lauraine
4, rue du Docteur-Morel
25720 Beure
Tél. : 03.81.41.19.09
fede@federation-peche-doubs.org
www.federation-peche-doubs.org



Le saumon de L'Ellé, un atout pour l'économie locale du Finistère



Le département du Finistère dispose d'un réseau hydrographique d'intérêt majeur pour la pratique de la pêche. Relativement préservé, il abrite d'excellentes populations de truites fario sauvages du fait de la gestion patrimoniale qui y est mise en œuvre. Des sites exceptionnels comme le lac Saint-Michel permettent d'accroître une offre de pêche qui est identifiée, diversifiée et de qualité. Le Finistère dispose surtout d'une vingtaine de cours d'eau fréquentés par le saumon atlantique. Poisson symbolique des rivières vivantes, il remonte les fleuves



À Kerscollier, l'Ellé coule au milieu des blocs de roches. Dans les nombreux courants, les saumons peuvent trouver des zones de repos pourvu qu'il y ait une certaine profondeur.

côtiers du département pour s'y reproduire après avoir passé un ou plusieurs hivers en mer. Sa pêche y est possible de la mi-mars (ouverture de la pêche en 1^{re} catégorie) jusqu'à fin octobre pour certains cours d'eau. Parmi ceux-ci, l'Ellé tient une place à part d'un point de vue tant historique que biologique. Historique car sur ces rives existe un tourisme pêche important depuis le début du XX^e siècle. Biologique parce que ce cours d'eau, partagé avec le département du Morbihan, possède un potentiel naturel de production de saumons très important. L'Ellé draine ainsi par sa réputation de nombreux pêcheurs au-delà du département. Large en moyenne de 20 à 30 mètres, il offre de nombreux postes qui "gardent" aussi bien les poissons de printemps que les castillons (saumon d'un seul hiver de mer). Le choix des différentes techniques de pêche est lié au niveau d'eau de la rivière : généralement, en début de saison, c'est la cuiller quimperloise qui est à l'honneur, toutefois la mouche peut être utilisée avec succès dès l'ouverture (canne à deux mains de rigueur) lorsque les niveaux sont plus bas et le temps clément. Cette pêche et les techniques associées font partie intégrante du patrimoine culturel du territoire. Aujourd'hui, riches de ce patrimoine, les gestionnaires de la pêche (Fédération et AAPPMA) ont mis en place les éléments nécessaires à une pêche plaisir pour faire découvrir ce fabuleux poisson de sport qu'est le saumon atlantique, tout en s'impliquant dans la préservation des habitats et de la ressource. Ainsi, après avoir acquitté une cotisation spécifique à la pêche des migrateurs, il est

possible de traquer Eog (saumon en breton) tout au long de la saison et notamment en période automnale (jusqu'au 15 octobre généralement), période particulièrement propice, compte tenu de remontées significatives de saumons.

La pêche du "poisson roi" est aussi particulièrement intéressante en matière de tourisme pêche et de retombées économiques locales. En effet, elle favorise un étalement de la saison touristique sur septembre et octobre, et participe à la valorisation de territoires intérieurs du Finistère en renforçant son image. C'est aussi tout l'enjeu de la démarche innovante "Accueil Pêche Finistère" mise en place, en partenariat, par la Fédération et l'Agence Départementale du Tourisme du Finistère. Démarche qui compte ainsi 5 hébergements labellisés sur les bords de l'Ellé pour accueillir des passionnés de France et de l'étranger. L'implication forte de l'Agence Départementale du Tourisme permet de découpler les vecteurs de promotion de la pêche en Finistère, se félicite Pierre Péron, président de la fédération du Finistère.

Pour toutes informations sur l'Ellé finistérien et la pêche du saumon, l'AAPPMA de Quimperlé et la fédération de pêche du Finistère mettent à disposition du grand public leurs sites Internet : <https://sites.google.com/site/aappmadupaysdequimperle/> <http://www.peche-en-finistere.fr/accueil-peche-en-finistere.html>

Contacts

FDAAPPMA du Finistère
Pierre Péron
4, allée Loeiz - Zone de Kéradennec
29000 Quimper
Tél. : 02.98.10.34.20
fedepêche29@wanadoo.fr
www.peche-en-finistere.fr

FDAAPPMA du Morbihan
Jean-Yves Moëlo
3, rue Marcel-Dassault - BP 10079
56892 Saint-Avé Cedex
Tél. : 02.97.44.54.55
Fedepêche56@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/56

ÉCONOMIE LOCALE

Parcours "Passion" pour la relance de la vitalité économique au pays d'Auge



Panneau pédagogique.

L'évocation de la Touques ne laisse généralement pas les pêcheurs indifférents. Cette rivière tire sa renommée de sa qualité environnementale et surtout de l'abondance des truites de mer dont plus de 5 000 franchissent annuellement la station de contrôle des migrateurs du Breuil-en-Auge. Depuis 2001, on constate une augmentation des effectifs due à d'importants travaux de restauration dont la plupart sont portés par la fédération de pêche du Calvados : entre 1982 et 2010, plus de 70 obstacles ont été supprimés ou aménagés, permettant l'accès des truites de mer à 85 % des frayères et habitats de production. Disposer de la plus belle population de truites de mer de France, voire d'Europe,



La Touques dans le Pays d'Auge.

est un atout indéniable pour développer le loisir pêche. Aujourd'hui, sûres du fort potentiel halieutique et touristique du site (proximité de Paris et sa région, produit d'appel solide avec la truite de mer), et en vue de l'exploiter au mieux, les structures associatives de la pêche de loisir ont décidé de maîtriser les baux de pêche en devenant détenteurs de plus de 75 km de rives, notamment grâce au soutien financier de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO). Cela a permis de rendre accessibles au plus grand nombre les parcours de pêche à la mouche sans avoir à acquitter une carte spécifique supplémentaire. Cette volonté politique de réciprocité des parcours est un axe fort de la politique de développement fédérale. La fédération s'est également appuyée sur le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) afin de promouvoir ce territoire et a obtenu, en 2011, le label national "Passion" pour le parcours de la ville de Lisieux.

La proximité immédiate de la ville offre un accès facile pour la personne découvrant les lieux (parking, hébergements...), et le site a bénéficié de l'aménagement d'une promenade pédagogique sur la voie verte qui longe la rivière avec des panneaux de

Consciente de posséder un réel joyau, la fédération continue son travail pour le développement du loisir pêche sur ce territoire. Elle ambitionne d'en faire un vecteur important de dynamisme pour l'économie locale.

sensibilisation à l'environnement. Avec la présence de l'ombre commun, autre poisson à forte valeur halieutique, la rivière dispose d'une offre de pêche complémentaire attractive. Consciente de posséder un réel joyau, la fédération continue son travail pour le développement du loisir pêche sur ce territoire. Elle ambitionne d'en faire un vecteur important de dynamisme pour l'économie locale. Comme le précise Gérard Paul, président de la FDAAPPMA du Calvados, avec ce produit "pêche" adapté, ouvert et attractif, la fédération a pour objectif de mettre en place une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs du tourisme et des partenaires institutionnels, afin que ce loisir s'inscrive dans une démarche touristique globale à l'échelle du pays d'Auge.

Contact
FDAAPPMA du Calvados
Gérard Paul
18, rue de la Girafe
14000 Caen
Tél. : 02.31.44.63.00
peche.calvados@wanadoo.fr
www.federation-peche14.fr/

Village de pêcheurs en Mayenne, un projet touristique en marche



Créé dans les années 90, le village est le fruit d'un concours de circonstances et d'une bonne entente entre la profession agricole et la municipalité : un syndicat d'irrigation disposant d'un réservoir de 10 hectares sur la commune de Villiers-Charlemagne, beaucoup trop important pour les besoins agricoles, proposa de le mettre à la disposition de la municipalité si un projet touristique pouvait y être implanté. Bien que consciente de l'importance de l'investissement pour cette collectivité de 700 habitants, la commune accepta ce pari sur l'avenir.

Une rencontre entre Norbert Bouvet, conseiller général et président du CDT de la Mayenne, et un chroniqueur pêche de France Bleu Mayenne fait émerger le projet de village "Vacances et Pêche". Ainsi furent construits 12 chalets en bois sur pilotis disposant d'un local spécifiquement dédié au loisir pêche (évier, frigo, séchage de matériel...). La moitié d'entre eux sont directement "les pieds dans l'eau" et bénéficient d'un système de pont-levis permettant de pêcher depuis la terrasse privative. Les 6 autres jouissant d'un ponton privatif sur le plan d'eau.

En 1997, un camping fut construit à proximité du village, offrant 20 emplacements,

chacun disposant d'un local pêche et d'un local sanitaire privatif séparé. Le président de la fédération de la Mayenne Jean Poirier a été contacté dès le début du projet. La FDAAPPMA assure la gestion du plan d'eau via une convention avec la commune, ainsi que la promotion du site. Elle a apporté son concours financier sur l'ensemble du projet (village + camping) s'élevant à 8 millions d'euros, et bénéficiant de subventions européennes (40 %), régionales et départementales (25 %), communales et intercommunales (35 %).

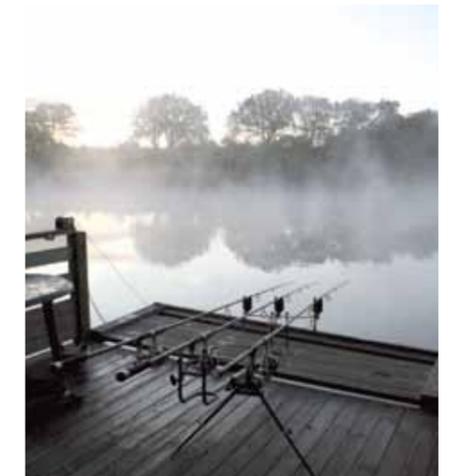
Les hébergements et le site sont ouverts aux pêcheurs du 1^{er} février au 31 décembre. La fréquentation est toujours aussi importante. On peut y pêcher la carpe, des carnassiers et autres cyprinidés. En juillet et en août, la fédération fait intervenir un de ses animateurs, qui délivre des conseils techniques et pratiques, et organise des animations. L'accueil du village procure les cartes de pêche pour le compte de l'AAPPMA locale (pour 2011 : 642 cartes "journalières", 309 cartes "vacances") et depuis le mois d'août 2012, les cartes sont vendues via Internet.

Face au succès de Villiers-Charlemagne, un second village est en cours de réalisation sur la base de loisirs de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine : 8 chalets au bord

Au sud-est de Laval, le village "Vacances et Pêche" de Villiers-Charlemagne est devenu une destination incontournable pour les passionnés, puisqu'il offre des hébergements adaptés et un plan d'eau de 7 hectares auquel s'ajoutent de multiples points de pêche environnants.

d'un plan d'eau de 11 hectares (propriété de la communauté de communes du pays de Meslay/Grez) dont la gestion est confiée pour 15 ans à la fédération de la Mayenne.

Contact
FDAAPPMA de la Mayenne
Jean Poirier
78, rue Émile-Brault
53000 Laval
Tél. : 02.43.69.12.13
peche.mayenne@wanadoo.fr
www.fedepêche53.com



TOURISME PÊCHE



En Corrèze, un village vacances pour la promotion du loisir pêche



VVF Villages et la FNPF, partenaires depuis 2011, s'inscrivent en tant qu'acteurs solidaires du développement local. Les villages, propriétés de collectivités locales gérées par VVF, génèrent de la valeur ajoutée pour l'économie locale et de l'animation de territoire auxquelles l'halieutisme et le tourisme pêche participent également. Le village d'Eygurande illustre ce partenariat naissant pour les labels spécial pêche.

Terre de confins, le pays d'Eygurande constitue la porte de la Corrèze ouverte sur l'Auvergne via le massif de Sancy, et sur le Limousin par son appartenance au parc naturel régional de Millevaches. L'activité agricole y est dominante.

Entre la vallée sauvage du Chavanon et le plateau du massif des Agriens se trouve le bourg d'Eygurande, offrant, à plus de 730 mètres d'altitude, de magnifiques panoramas sur les monts d'Auvergne et du Limousin. Le village VVF d'Eygurande est un écrin de verdure situé au cœur d'une vaste pinède en bordure du plan d'eau de l'Abeille. Il offre une gamme diversifiée d'hébergements : 70 pavillons, 61 emplacements de camping et 12 mobil-homes auxquels s'ajoutent des locaux d'accueil, de restauration, d'animation et d'équipements. Au total, une capacité résidentielle de 600 personnes.

Depuis 2009, le village inclut la pêche dans les activités proposées. En collaboration avec l'AAPPMA locale, "La Truite du Chavanon" et la fédération de pêche de la Corrèze sous la présidence de Jean-Claude Priolet, le village est habilité à délivrer à ses résidents pêcheurs les différentes cartes de pêche, dont le nombre est en augmentation constante ces quatre dernières années. Par ailleurs, il prête du matériel d'initiation pour les enfants et les adultes, vend des lignes et des appâts permettant de pêcher dès l'arrivée au village et le dimanche. Le camping dispose de toute l'information sur la réglementation,

les lieux de pêche de proximité et de l'ensemble du département de la Corrèze. En 2012, le village a obtenu le label "Hébergement Pêche" mis en place par les structures associatives de pêche de loisir. Il possède l'ensemble des critères requis : un espace dédié aux pêcheurs, un réfrigérateur pour stocker les appâts, une autorisation de délivrance des cartes de pêche, une information complète sur l'exercice de la pêche dans la région.

Depuis 2009, le village inclut la pêche dans les activités proposées.

L'activité pêche se pratique ainsi directement. Selon Bernard Sonet, le directeur : "La pêche en vacances est un loisir convivial et familial prisé favorisant le lien intergénérationnel. C'est pourquoi un "produit pêche" à prix abordable qui prendrait en compte ces différents aspects serait un plus. Aussi, en raison de l'engouement du public pour la pêche dans la région (rivières et lacs), envisageons-nous de mettre en place, à partir de 2013, et en partenariat avec la fédération de pêche de la Corrèze, des animations pêche pendant les vacances scolaires et estivales."



Contact
VVF Villages pays d'Eygurande
Bernard Sonet
L'Abeille
19340 Eygurande
Tél. : 05.55.94.31.39
bsonet@wfvillages.fr
www.wfvillages.fr

FDAAPPMA de Corrèze
Jean-Claude Priolet
33 bis, place Abbé Tournet
19000 Tulle
Tél. : 05.55.26.11.55
peche.correze@wanadoo.fr
www.peche-correze.com



Signature de la convention entre le conseil général, l'Agence de Développement Touristique et la Fédération Départementale de Pêche du Lot.



Tourisme pêche, plan d'action concerté dans le Lot

Le tourisme pêche fait partie des axes de la politique touristique du département du Lot. Dans cet objectif, une convention est conclue chaque année depuis 2009 entre le conseil général, l'Agence de Développement Touristique et la Fédération Départementale de Pêche.

Cet accord officialise, comme se plaît à le confirmer Patrick Ruffié, président de la fédération du Lot, plus de 10 années de partenariat et définit les termes d'un plan d'action concerté "tourisme" en conformité avec le Livre blanc de développement du tourisme lotois. Ce partenariat porte sur deux volets essentiels : la structuration de l'offre de pêche et des actions de promotion et de communication.

Structuration de l'offre de pêche :

- Élaboration d'un SDDL¹ sur l'ensemble du département à l'aune d'une première édition spécifique à la vallée de la Dordogne lotoise ;
- Accompagnement technique et financier de travaux d'aménagement de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite dans le cadre de la démarche nationale "Tourisme et Handicap" ;
- Qualification conjointe d'hébergements pêche sur la base de la charte nationale de

qualification mise en place par la Fédération Nationale de la Pêche en France : une vingtaine d'hébergements ont été certifiés en 2012 (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, villages vacances, campings), et un "éducateur" est en cours de préparation pour le printemps 2013 ;

- Démarche conjointe autour de la délivrance de la carte de pêche par les offices de tourisme, les hébergeurs et les loueurs de bateaux ;

- Appui technique et promotionnel de la fédération et de l'ADT du Lot aux hébergeurs et guides de pêche accompagnateurs en vue du montage de produits pêche de type "séjours clé en main" ;

- Création d'une Maison de la Pêche et de la Nature sur les rives du Lot à Cahors, validée par la Fédération Nationale de la Pêche en France en 2011 ;

- Organisation d'ateliers d'initiation à la pêche et à la découverte de l'écosystème aquatique en collaboration avec les structures d'accueil des jeunes et les hébergements touristiques ;

- Formation des OTSI (Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) et des hébergeurs à la réglementation et aux techniques de pêche ;

- Organisation de concours et manifestations afin de promouvoir la pêche.

Actions de promotion et de communication :

- Participation à des événements (salons, Journée nationale de la pêche, relations presse...), reportages sur Seasons TV ;

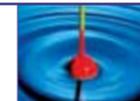
- Mutualisation de visuels libres de droits entre la FDAAPPMA et l'ADT du Lot comportant également une coordination de moyens en la matière. À ce titre un kakémono commun à la pêche et à la randonnée est actuellement à l'étude ;

- Édition d'un guide informant sur la réglementation de la pêche et mettant en avant l'activité à travers le département du Lot. Le document est financé à 50 % par l'Agence de Développement Touristique du Lot ;

- Actualisation et dynamisation du site Internet www.pechelot.com.

1. Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Contact
FDAAPPMA
Patrick Ruffié
133, quai Albert-Cappus 46000 Cahors
Tél. : 05.65.35.50.22
info@pechelot.com
www.pechelot.com





Dans les Pyrénées-Atlantiques, une démarche précurseur de développement touristique et durable



Pêche à la mouche dans le gavage d'Aspe.

Initié en 2006 par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, soutenu par le conseil régional d'Aquitaine et l'agence de l'eau Adour-Garonne, "Pêche 64" est un programme axé sur le développement durable de la filière halieutique dans lequel le secteur associatif pêche est partie prenante.

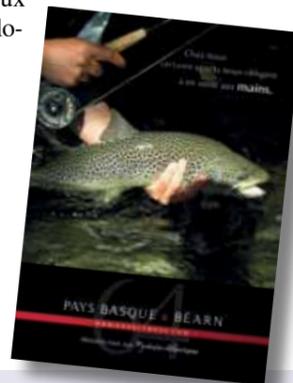
Dotée d'un budget global de 500.000 euros en 2012, la démarche "Pêche 64" est menée sur 3 grands axes de travail :

- **La gestion de l'espace rivière** : protéger et gérer "l'espace rivière" en tenant compte de la diversité des usages et des activités économiques. La démarche s'appuie sur la FDAAPPMA et son réseau associatif, qui ont en charge la gestion piscicole du réseau hydrographique liée au Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) et d'opérations de gestion raisonnée. Cela associe également les structures compétentes en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien des cours d'eau (Syndicats de Rivière, Communautés de communes...).
- **La structuration des acteurs** : organiser, coordonner et développer la filière halieutique. Il s'agit de créer des synergies entre les différents protagonistes de l'eau, du tourisme et de la pêche, de les fédérer autour d'objectifs communs et de développer une culture de travail en réseau.
- **La valorisation de la filière** : qualifier et promouvoir une offre "tourisme pêche". L'objectif est de fournir une offre cohérente et suffisante, d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif, de garantir une marque de qualité associant l'éthique du développement durable et l'engagement en formant et en labellisant les acteurs "Pêche 64".

Afin de parvenir à faire du département une des premières destinations européennes en matière de tourisme pêche, le conseil général des Pyrénées-Atlantiques a mis en place en 2006, à l'issue de l'élaboration du schéma de développement durable 2006-2008 de la filière halieutique, la démarche "Pêche 64". Animée initialement par l'office de tourisme de Soule, elle a pour objectif de développer la pêche de loisir et l'activité touristique, associées à travers un partenariat autour des associations et de la fédération de pêche, l'État, les collectivités, les professionnels du tourisme et les usagers économiques et de loisirs. L'objectif est de structurer de manière durable toute l'activité pêche, depuis la restauration des milieux aquatiques et la pérennisation des ressources piscicoles jusqu'à la mise à disposition d'une offre de produits de loisirs de qualité, source de retombées économiques pour les acteurs locaux (détaillants de matériel, hébergeurs, guides de pêche, etc).

Depuis 2012, comme le confirme son président André Dartau, la conduite et l'animation de "Pêche 64" ont été confiées à la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques sur la base du nouveau schéma de développement 2012-2014, ce qui démontre le rôle prépondérant des struc-

tures associatives dans le développement d'un territoire. Désormais, l'enjeu est de partager cette expérience avec d'autres acteurs, français et étrangers, qui investissent cette même thématique. À ce titre, un programme de coopération a été mis en œuvre avec le gouvernement de Navarre ayant pour vocation le développement transfrontalier de la pêche : "GEVERT". Signe de réussite, les acteurs touristiques du département souhaitent appliquer cette stratégie sur d'autres filières à enjeu : sports d'eaux vives, cyclotourisme...



Contact
 FDAAPPMA des Pyrénées-Atlantiques
 André Dartau
 12, boulevard Hauterive
 64000 Pau
 Tél. : 05.59.84.98.50
 fedpeche64@wanadoo.fr
 www.federationpeche.fr/64



Le Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature de Maine-et-Loire, un outil pédagogique

En 1991, la fédération des AAPPMA de Maine-et-Loire a souhaité développer des actions pour la promotion du loisir pêche et la sensibilisation au milieu aquatique par la création d'un Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche. Cet outil, pédagogique et touristique consacré à l'accueil de divers publics est le symbole de la volonté de la fédération d'être un acteur majeur de l'éducation à l'environnement et du loisir de pleine nature dans le département, notamment en direction des jeunes.



Vue aérienne du magnifique site du Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche

Cet outil, pédagogique et touristique consacré à l'accueil de divers publics est le symbole de la volonté de la fédération d'être un acteur majeur de l'éducation à l'environnement.

Un site exceptionnel au service d'une volonté écologique

La découverte du monde aquatique, des problématiques et des enjeux autour de l'eau et de ses milieux, l'impact de l'activité humaine, les efforts de gestion et de protection des milieux, mais également la promotion du loisir pêche, autant de thématiques que le site permet de développer dans des conditions d'accueil optimales : 12 hectares

Une structure reconnue par les services de l'État et les partenaires extérieurs :

- **Convention de partenariat** avec l'inspection académique de Maine-et-Loire depuis 2004 dans le cadre des interventions en milieu scolaire
- **Partenariats extérieurs** dans le cadre de l'éducation à l'environnement (mission sciences/forums des sciences, organismes de gestion de l'eau comme les syndicats de rivières,...)
- **Agréments** "Jeunesse et Éducation Populaire" (1993) et "Point Accueil Jeunes" (2004) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire. Ces agréments apportent des garanties sur l'accueil, les équipements et les activités proposées

en plein cœur de forêt, une diversité de milieux aquatiques (étang de 6 ha, ruisseau, mare, bassins) propice à l'organisation d'animations variées en plein air.

Reconnu en 2012 comme Maison Pêche Nature par la FNPF, le Centre s'inscrit parfaitement dans les critères et les objectifs du Schéma National de Développement du Loisir Pêche.

Des actions éducatives et de loisirs pour tous publics

Les animations scolaires, de la maternelle au lycée, en lien avec les programmes pédagogiques ont permis de sensibiliser 2 340 élèves en 2011. De plus, ayant vocation d'accueil de loisirs, le site a accueilli 680 enfants cette même année dans le cadre des séjours pêche et nature durant l'été. En parallèle, les agents de développement animent un réseau à travers le département. Ils assistent les 18 Ateliers Pêche Nature gérés par les associations locales, organisent en partenariat avec les struc-

tures touristiques des journées "d'initiation pêche", organisent et participent à des manifestations comme la "Journée Nature Junior" avec la fédération des chasseurs de Maine-et-Loire, où 200 personnes ont pu découvrir la pratique de la pêche.

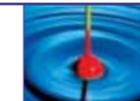
Le Centre connaît une fréquentation importante : 4 000 personnes par an. C'est une reconnaissance certaine du travail de la part du milieu scolaire, des accueils de loisirs, du grand public (114 visites guidées de particuliers), ainsi que des services de l'État qui ont octroyé différents agréments et labels.

Si le Maine-et-Loire compte près de 14 000 jeunes pêcheurs en 2011 (10 585 cartes - de 12 ans et 3 365 cartes de 12 à 18 ans), cela s'explique par l'important réseau hydrographique et la culture halieutique qui en découle, mais également par l'important travail réalisé par la fédération et son réseau d'AAPPMA en termes d'éducation, de sensibilisation et de promotion de la pêche auprès des jeunes générations depuis plus de 20 ans, résume Jean-Paul Soutif, président de la FDAAPPMA de Maine-et-Loire.



Atelier éducatif au Centre de Montayer-Brissac-Quincé.

Contact
 FDAAPPMA de Maine-et-Loire
 Jean-Paul Soutif
 14, allée du Haras - 49100 Angers
 Tél. : 02.41.87.57.09
 fede.peche.49@wanadoo.fr
 www.fedepeche49.fr



Structure itinérante dans l'Hérault, une éducation mobile

La fédération de pêche de l'Hérault s'attache à la valorisation du loisir pêche et à la sensibilisation à l'environnement, plus particulièrement aux milieux aquatiques. De cette volonté est né en 1992 le Centre Aquapêche Roger-Espitalier regroupant trois plans d'eau thématiques, une mare pédagogique et un fleuve sur la commune de Pouzols.

La structure, gérée par deux animateurs depuis 2004, accueille en moyenne 2 500 personnes par an dans le cadre de cours et de séjours. Fort de son succès, dispensant 5 000 interventions à l'année, l'établissement a créé une structure d'animation itinérante qui couvre l'ensemble du département sur 6 000 km². Ce dispositif très apprécié permet d'élaborer des projets de grande ampleur tout en participant à la cohésion du village par la création d'un lien intergénérationnel. La démarche constitue des atouts forts pour :

- une répartition des actions sur l'ensemble du territoire ;
- un rapprochement avec les différents publics qui ne peuvent pas se déplacer faute de moyen ;
- une meilleure sensibilisation des élèves sur les problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques en s'appuyant sur leur proche environnement ;
- un soutien aux associations locales fortement impliquées auprès de leur collectivité en menant des actions communes.

Ces interventions de proximité touchent aussi bien la découverte du loisir pêche que celle des milieux aquatiques, tant auprès de groupes (centres de loisirs, scolaires...) que des particuliers dans le cadre de mini-camps et de stages organisés par la fédération. Environ 1 000 jeunes participent aux activités proposées.

Cette approche complémentaire, alternant les activités sur le Centre Aquapêche et celles de la structure itinérante, est basée sur la découverte du loisir pêche et l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics. Elle offre ainsi une meilleure découverte de l'ensemble du territoire tout au long de l'année. À ce jour, ce sont 250



- Les activités proposées sont agréées par direction départementale de la Jeunesse et des Sports au titre des sports (1999), de l'Éducation populaire (1997).
- Les interventions en milieu scolaire sur l'éducation à l'environnement sont agréées par le rectorat de l'académie de Montpellier (2002).

journées par an qui sont organisées par les deux agents de développement.

Pour répondre à une demande accrue d'activités, la fédération de l'Hérault s'ouvre avec plaisir à d'autres acteurs impliqués sur ces sujets, favorisant ainsi l'échange de compétences et d'expériences.

C'est avec son président Henri Canitrot qu'elle se positionne comme un protagoniste majeur dans l'animation du territoire de l'Hérault en offrant à ses habitants les moyens de découvrir la pêche et de s'ouvrir à l'environnement par différentes approches.



Contact
FDAAPPMA de l'Hérault
Henri Canitrot
Mas de Carles
34800 Octon
Tél. : 04.67.96.98.55
pecheherault@wanadoo.fr
www.pecheherault.com



Pause détente et découverte de la pêche pour les jeunes de l'institut.

Fédération de l'Essonne : une éducation à l'environnement, vecteur d'intégration

La fédération de l'Essonne a engagé en 2007 un partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de Gillevoisin, une structure qui accueille et accompagne des jeunes âgés de 14 à 20 ans en situation de handicap mental et/ou psychique dans leur vie quotidienne.

L'aventure a débuté par l'initiation des jeunes à des séances de pêche et de découverte des milieux aquatiques. Au fil des ans, forts de leur succès, ces ateliers ont laissé place à 3 jours de mini-camp. Ces pêcheurs en herbe découvrent ainsi l'environnement de façon ludique, mais également les bienfaits de l'art de la pêche. Concentration, détente et source de plaisir sont au rendez-vous... surtout quand le poisson mord à l'hameçon.

Cet événement annuel est le fruit d'un travail collaboratif d'exception entre animateurs de l'IME et agents de développement de la fédération de pêche de l'Essonne.

En 2011 un nouveau projet a vu le jour sous l'impulsion de la technicienne de la fédération. Cette action, simple et efficace, a permis aux jeunes de participer activement à la restauration d'une frayère à brochets, laquelle consiste à effectuer des travaux de terrassement afin de maintenir un niveau d'eau suffisant sur une période donnée.

Impliqués activement sur toutes les phases de ce chantier éducatif de restauration d'annexes hydrauliques, de sa conception à sa réalisation, les jeunes ainsi sensibilisés et valorisés sont devenus acteurs de leur propre environnement. Les travaux ont été réalisés en plusieurs étapes sur les années 2011-2012 : relevés topographiques, profilage des berges et du fossé, élimination de la buse béton et du batardeau, plantation d'une végétation adéquate...

La fédération de l'Essonne, omniprésente sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, est à l'origine de chacune des réu-

nions de chantier. Le conseil général 91, le syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Juine et de ses affluents, l'ONEMA, la DDT et le parc naturel régional du Gâtinais français sont les principaux partenaires techniques. La FNPF a quant à elle apporté son soutien financier à l'initiative.

La remise en eau est prévue pour janvier 2013, se félicite déjà le président de la fédération de l'Essonne Serge Guiboulet. Une inauguration sera organisée à cette occasion en présence des jeunes ayant participé au projet, des représentants du secteur associatif pêche, des collectivités locales et des différents partenaires.

Les dimensions sociale, éducative, environnementale et sportive font de cette initiative un projet novateur et durable.

Jeunes de l'Institut Médico-Educatif de Gillevoisin sur la restauration de la frayère.



Contact
FDAAPPMA de l'Essonne
Serge Guiboulet
13, rue Édouard-Petit
91100 Corbeil-Essonnes
Tél. : 01.64.96.14.00



Mobilisation locale au service du lien social en Charente-Maritime



Berge aménagée pour les personnes en situation de handicap.

Marans, ville située sur l'estuaire de la Sèvre Niortaise, dans le nord de la Charente-Maritime, est drainée par de multiples canaux et constitue un haut lieu de la pêche dans ce département : poissons blancs en tout genre, sandres et mulets, et depuis quelque temps silures peuplent abondamment la rivière.

Sous la présidence de Gilles Bricet, les relations de la fédération de la Charente-Maritime avec l'Institut du Bassin de la Sèvre Niortaise (IBSN) avaient amené à évoquer l'entretien hydraulique de la rivière, mais aussi l'aménagement des berges et en particulier l'accès à l'eau dans des conditions de sécurité parfois discutables pour un public jeune ou peu mobile. Dès la première rencontre avec la mairie, l'IBSN et le CDT, l'idée de parcours sécurisés, d'espaces partagés pour la pêche et donc de mixité sociale reçoit un accueil enthousiaste. Fini le ponton étroit réservé aux seules personnes à mobilité réduite et si peu fréquenté. Cette fois tous les pêcheurs auront accès à ces aménagements. Une convention est signée portant sur les missions et les engagements de chacun : les gros travaux sont réalisés par l'IBSN, l'entretien courant par la municipalité, l'animation halieutique par les pêcheurs, la

valorisation et la promotion du site par l'ensemble des partenaires et le CDT. De plus, ce parcours est aujourd'hui labellisé "Tourisme et Handicaps" dont la charte nationale consacre le droit pour les personnes en situation de handicap d'accéder aux loisirs et aux vacances. Ainsi, déficients physiques mais aussi malvoyants peuvent pratiquer sur l'ensemble du linéaire via une lisse leur permettant de se guider au pied tout le long du parcours.

Une réussite reconnue par tous

Située au cœur de la ville, sur le secteur du Marais Fleuri, près du camping et de la zone de promenade, des commerces, des balades en bateau..., cette réalisation fait l'unanimité et la fréquentation y est conséquente. Et... il n'y a pas que les pêcheurs qui sont satisfaits. Gilles Chourre (IBSN) : "L'IBSN a souhaité développer et accompagner financièrement ce projet car il participe à l'offre glo-

bale de découverte de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin, orientée vers des publics déficients ou des familles qui recherchent des lieux d'accueil accessibles et sécurisés. Nous nous réjouissons de l'intérêt suscité par cette réalisation et de sa fréquentation prometteuse".

Emmanuel Beck (CDT 17 et conseiller évaluateur "Tourisme et Handicaps") : "Je me réjouis de cette réalisation ainsi que de sa fréquentation".

Bernard Ferrier, Maire de Marans : "Ce parcours de pêche est très bien fréquenté par des personnes valides ou non. Les familles avec enfants sont particulièrement attirées par cet équipement sécurisé et agréable".

Cette réalisation a servi d'exemple. Cinq autres parcours du même type, non labellisés "Tourisme et Handicaps" pour le moment, existent maintenant en Charente-Maritime.

Contact

FDAAPPMA de la Charente-Maritime
Gilles Bricet
2, cours du Maréchal-Leclerc - BP 20124
17100 Saintes
Tél. : 05.46.98.98.79
federation17@peche17.org
www.peche17.org



Compétition Pêche Juniors La Lozère accueille la Coupe du monde



De jeunes compétiteurs venus de onze pays différents, cinq parcours de pêche et une multiplicité d'ateliers, d'animations et de conférences : en juillet dernier, la Lozère a vécu à l'heure de la mouche !

Onze équipes, quelque 55 compétiteurs âgés de 13 à 19 ans venus du monde entier et autant d'animateurs : pour sa première escale en France, le championnat du monde junior de pêche à la mouche établissait en juillet dernier son QG à Mende. Flash-back sur une manifestation à forte valeur "éco-touristique" ajoutée.

passage même de la manifestation a confirmé et démontré l'existence d'un vrai potentiel éco-touristique en Lozère. Un potentiel qui ne demande qu'à être développé, en et hors périodes touristiques".

Économie verte

Hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux... : "À Mende et dans ses environs, personne n'a eu à se plaindre du supplément d'activité généré par le championnat", rappelle François Magdinier président délégué de la fédération de la Lozère. Mais le fait que la pêche soit un authentique vecteur de tourisme vert est-il véritablement un scoop ? "Sur un territoire comme le nôtre, qui est tout de même sujet à quelques controverses quant à l'usage des cours d'eau, je crois que le championnat aura contribué à une plus grande prise de conscience, poursuit Florian Caravéo. D'ailleurs, ici, l'ensemble des acteurs locaux et toutes les collectivités ont parfaitement joué le jeu."

Un jeu en cinq épreuves et autant d'émotions, au cours desquelles les jeunes compétiteurs licenciés, issus des différentes sélections nationales (République tchèque, Angleterre, Espagne, Canada, États-Unis, Italie, Afrique du Sud, Pologne, Irlande...) auront donné le meilleur d'eux-mêmes pour accumuler le plus de "points poissons" possibles et accéder ainsi aux marches du podium : "C'est l'équipe tchèque qui a brillamment remporté le championnat. Les équipes américaine et française se sont également distinguées en décrochant respectivement les deuxième et troisième places", note Florian Caravéo.

"Par-delà la compétition, ce championnat a mobilisé un nombre impressionnant de passionnés autour d'animations et de conférences destinées à valoriser la pratique de la pêche à la mouche. La caravane

du championnat du monde a ainsi fait étape à Mende, à Marvejols et à Langogne pour mettre en place directement sur sites différents ateliers dédiés à la découverte des insectes aquatiques, aux techniques de montage des mouches, aux techniques de lancer à la mouche."

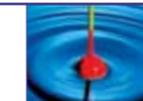
À l'honneur également de ce championnat du monde junior FIPS-Mouche, le programme national vigie-rivière mis en place par la Fédération française de pêche à la mouche en partenariat avec l'OPIE-Benthos : un programme scientifique d'étude et de connaissance des insectes aquatiques, qui démontre une nouvelle fois, si besoin était, l'intime connexion qui existe entre nos pêcheurs et cette planète qu'ils œuvrent jour après jour à rendre toujours plus bleue...



Contacts

FFPML
Hôtel Savigny
1, place du Châtel - 77600 Provins
Tél. : 01.60.67.80.84
ffpml@orange.fr - www.ffpml.com

FDAAPPMA de Lozère
François Magdinier
12, avenue Paulin-Daudé - 48000 Mende
Tél. : 04.66.65.36.11
infos@peche48.com
www.lozerepeche.com



Les structures de pêche vosgiennes, un atout pour l'animation du territoire



Travaux des élèves suite à l'opération "Je parraine ma rivière".

Sous la présidence de Michel Balay, la fédération des Vosges pour la Pêche mène depuis plusieurs années des actions pour répondre à sa mission de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques dans une volonté constante :
- de s'inscrire dans un cadre de partenariats avec les différents acteurs de la gestion et de l'éducation à l'environnement du territoire, en tant qu'initiatrice du projet ou en tant que partie prenante ;
- d'établir des actions reconductibles d'une année sur l'autre en prenant soin que chaque bassin hydrographique du département puisse bénéficier successivement de ces actions.

Deux d'entre elles illustrent particulièrement cette démarche et l'importance qu'attache la fédération, en concertation avec les AAPPMA locales, au réseau d'éducation à l'environnement du département et à l'animation territoriale : "La

Semaine de l'eau" et l'opération "Je parraine ma rivière".

Le concept de "La Semaine de l'eau" a vu le jour en 2008 d'une collaboration entre la fédération des Vosges et l'AAPPMA de Neufchâteau, qui met à disposition ses animateurs en y associant la ville de Nomexy, avant d'être reconduite sur d'autres collectivités par la suite. De nombreuses associations membres de la plate-forme départementale de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) se sont, au fur et à mesure, jointes au projet des pêcheurs (Les Petits Débrouillards-Lorraine, L'Eau d'ici, Les Eaux et les Hommes...).

L'objectif est de présenter, auprès des scolaires d'un territoire, un ensemble d'animations de sensibilisation à l'environnement abordant les thématiques liées à la biodiversité des milieux aquatiques et à la ressource en eau. Le programme est fixé

en accord avec les acteurs locaux : enseignants, associations et communauté de communes du territoire concerné.

Les animations et les activités sont réparties sur une semaine en fin d'année scolaire. Elles s'adressent essentiellement aux classes élémentaires locales le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et à destination du grand public et de groupes le mercredi et le week-end (parents des enfants, grand public, centres aérés, public en insertion...). Le coût d'une opération est estimé à 10 000 euros, pris en charge par les partenaires financiers sollicités (CG des Vosges, CR de Lorraine, agence de l'eau Rhin-Meuse) et le réseau associatif pêche (fédération, FNPF).

Toujours dans le cadre de la plate-forme EEDD et avec l'association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), la fédération est partenaire du comité de pilotage de l'opération "Je parraine ma rivière". Depuis 2005, cette opération a pour but de faire participer les enseignants et les classes d'un bassin hydrographique choisi à la réalisation d'un projet éducatif lié à la thématique de l'eau de celui-ci durant une année scolaire. Les travaux des élèves sont présentés sur une semaine fin mai. Actuellement, sept rivières vosgiennes font l'objet de ce programme financé principalement par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le conseil général et par le soutien des collectivités locales.

Ainsi, par les actions réalisées et les partenariats menés, le réseau associatif de la pêche des Vosges dispose aujourd'hui d'une reconnaissance certaine dans l'éducation à l'environnement en étant un interlocuteur de choix pour les programmes menés dans ce domaine.

Contact

FDAAPPMA des Vosges
Michel Balay
31, rue de l'Estrey - BP 19
88440 Nomexy
Tél. : 03.29.31.18.89
fede.peche.vosges@wanadoo.fr
www.peche88.fr



Animations et activités de sensibilisation à l'environnement sur la biodiversité des milieux aquatiques et à la ressource en eau auprès des scolaires dans le cadre de "La semaine de l'eau".

Grand Est / Bas-Rhin Le "street fishing" redynamise les milieux aquatiques dans les centres urbains



Jeunes actifs urbains, les "street fishers" renouvellent sinon l'art, du moins la manière de pêcher...

Ils ont de 25 à 30 ans. Jeunes urbains actifs, ils ne sont pas forcément licenciés sportifs mais, l'un n'empêchant pas l'autre, la pêche, c'est leur dada. Et chaque année, durant cinq ans, c'est à l'Open Street Fishing® de Strasbourg qu'ils se sont indéfectiblement retrouvés. La première manifestation de pêche urbaine en France. Un événement conçu et imaginé par David Pierron, agent de développement à la fédération du Bas-Rhin : "En créant l'Open Street Fishing®, nous avons plusieurs objectifs, explique-t-il. Il s'agissait d'abord de rajeunir l'image de la pêche en nous adressant directement aux jeunes – et à tous les jeunes – qui ont envie de s'essayer à la pratique de la pêche, de façon à recruter même dans les milieux non pêcheurs. Mais il s'agissait également d'imprimer une nouvelle dynamique à la pêche urbaine, en démontrant que, contrairement à certaines idées reçues, les milieux aquatiques urbains ne sont pas plus détériorés ou moins riches que les autres. Sachant de surcroît qu'étant plus accessibles, ils offrent la possibilité d'une pratique quasi quotidienne."

Rebooster la pêche urbaine et renouveler le genre : le concept fonctionne tant et si bien qu'il va générer un nouveau courant, essaimant de Paris à Toulouse : "Saint-Maur-des-Fossés, Lyon, Chartres, Limoges, Angers... : à la suite de celui de Strasbourg, les Street Fishings se sont multipliés, créant le buzz sur Internet, chamboulant les pratiques, les looks et le vocabulaire pêche",

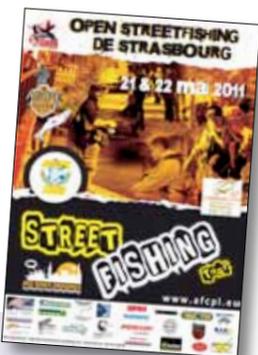
reprend David Pierron. Des us et coutumes "urbanisés" puisqu'en ville, et pour d'évidentes questions de praticité, "Street Fishing" rime avec "No Kill" et se pratique exclusivement au leurre artificiel.

Se réapproprier l'environnement proche

Devenant de plus en plus populaire, cette nouvelle déclinaison du loisir pêche engendre une réappropriation des milieux aquatiques urbains par les citoyens et une animation de ces territoires qui avait été oubliée. En effet, jusqu'à la période d'avant guerre, la pratique en ville n'avait rien d'anecdotique. De grands concours de pêche avaient lieu à Paris, comme ce 24 septembre 1933 où 2 000 pêcheurs se retrouvèrent sur les bords de Seine. De nos jours, une nouvelle génération renoue avec cette histoire : en octobre dernier, ce sont ainsi près de 300 pêcheurs qui s'étaient donné rendez-vous sur les berges parisiennes pour une rencontre de pêche urbaine rassemblant des passionnés en provenance de toute la France et même d'Europe (Italie, Espagne, Belgique, Hollande...). Une manifestation qui, par son ampleur, aura suscité la curiosité du grand public et des médias, permettant à de nombreux parisiens de découvrir qu'au-delà d'un simple élément de leur paysage, la Seine est un milieu vivant loin des stéréotypes, rempli de polluants que draine le fleuve dans l'imaginaire collectif.

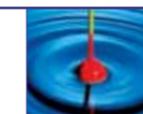
Précurseur en son genre, l'Open Street Fishing® de Strasbourg a connu de 2007 à 2011 l'énorme succès que l'on sait, essaimant à travers les villes de l'Hexagone. Qui sont les "street fishers", comment la pêche s'inscrit-elle en milieu urbain et pourquoi un tel engouement ? Le point avec David Pierron, père du fameux "Street de Stras" ainsi que l'on surnomme les adeptes de l'événement.

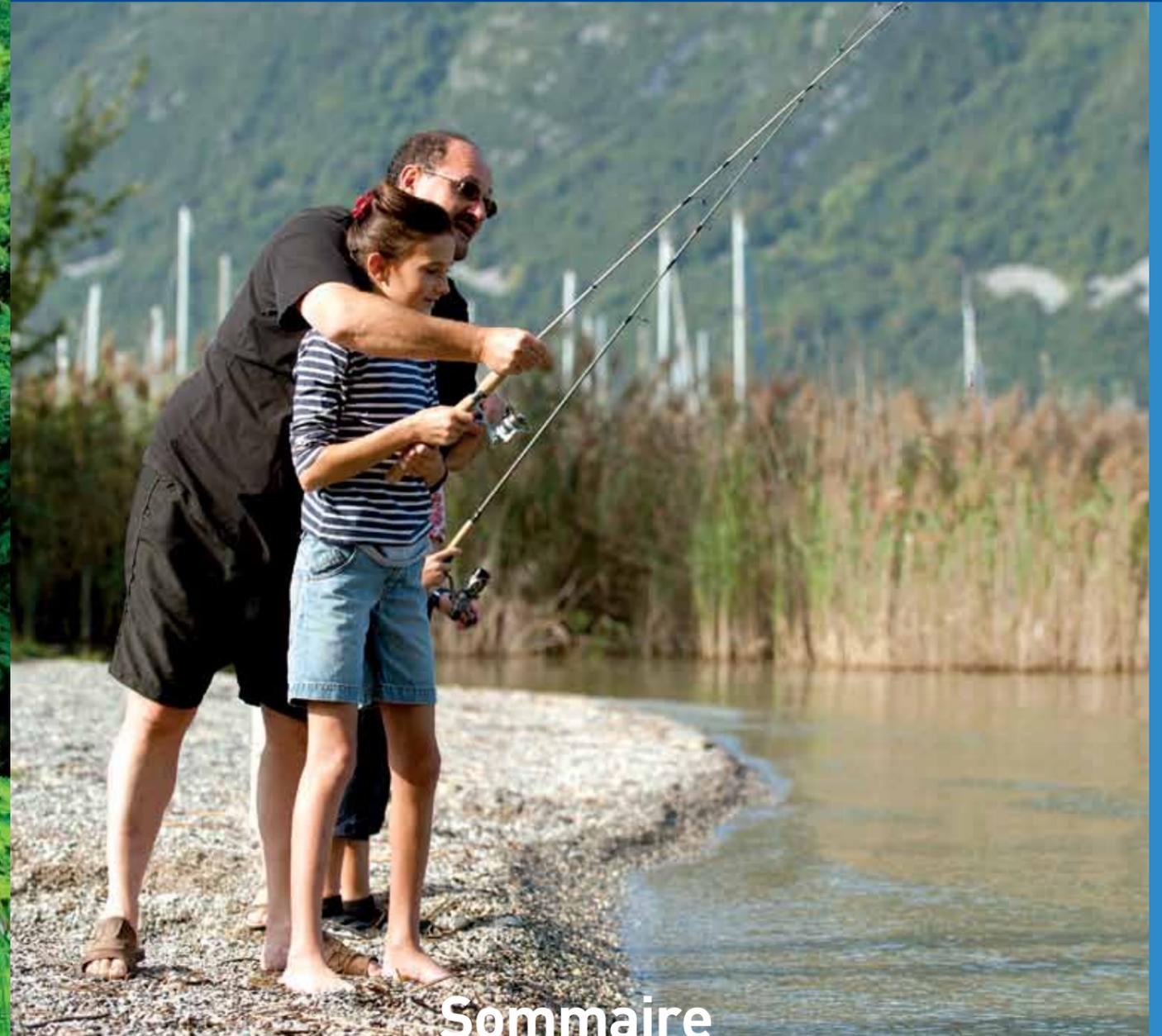
Le "street fisher" devient ainsi, consciemment ou non, un acteur de son environnement qui montre à ses concitoyens une richesse écologique insoupçonnée. Si le "street" est aujourd'hui créateur d'animation territoriale et vecteur de sensibilisation à l'environnement, il se positionne également comme une véritable alternative pour les jeunes urbains à la recherche d'une activité de plein air abordable. Conciliant techniques et déplacements, goût du jeu et interactivité, respect du vivant et prise de conscience de son environnement, cette pêche y révèle toute sa modernité.



Contact

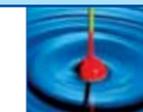
FDAAPPMA du Bas-Rhin
David Pierron
Lieu-dit la Musau
Route départementale 228
67203 Oberschaefolsheim
Tél. : 03 88 10 52 20
federation@peche67.fr
www.peche67.fr





Sommaire

- Lancement du travail de refonte des PDPG p.34
- Un projet de fondation plébiscité par les structures associatives de pêche de loisir p.35
- Lancement de la Stratégie Nationale pour les Poissons Migrateurs : première mesure p.36
- Des bassins à l'écoute des poissons migrateurs p.37
- De l'image d'Épinal à la HD, la pêche crève l'écran p.38



Lancement du travail de refonte des PDPG



Afin de répondre au mieux à ces différentes missions, chacune des FDAAPPMA établit un Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (PDPG), permettant d'encadrer la gestion piscicole réalisée par les fédérations de pêche, mais également de planifier sur 5 ans des actions de protection et de restauration du milieu aquatique. Un guide technique, auquel avaient participé certains collaborateurs de fédérations de pêche, avait été édité en 1994 par le CSP afin de proposer une méthodologie d'élaboration des PDPG aux fédérations de pêche. Or, depuis la parution de cet ouvrage, de nombreuses évolutions sont intervenues dans le domaine de l'eau en matière de réglementation (DCE, LEMA...) et de gouvernance (SDAGE, SAGE, TVB...), et la méthodologie d'élaboration des PDPG a parfois été adaptée en fonction des contextes locaux. De même, se pose la question de l'articulation entre Schémas Départementaux à Vocation Piscicole et halieutique (SDVP), établis par l'administration et ayant une portée réglementaire, et les PDPG qui sont établis par les fédérations et ne disposent pas d'opposabilité. Face à ces constats, la FNPF a lancé une réflexion globale sur les PDPG, à la fois sur leur nécessaire actualisation, sur leur contenu et sur leur portée. Les Journées

Techniques Nationales (JTN) de Lille en 2010 ont constitué le point de départ de cette réflexion avec un thème dédié à cette problématique : "Place et évolution des outils de planification des structures associatives de la pêche de loisir dans la politique de gestion des milieux aquatiques". Les JTN ont permis de mettre en évidence les attentes importantes tant en interne au réseau associatif de la pêche de loisir que vis-à-vis des partenaires institutionnels (ministère, agences de l'eau, DREAL, DDT...), les PDPG étant reconnus comme de véritables documents de référence en matière de protection des milieux aquatiques et des populations piscicoles (voir *Pêche Mag* n°8 et 9).

Ce sujet de réflexion a par la suite été débattu lors de réunions techniques organisées en Union Régionale entre les FDAAPPMA, avant de donner lieu à la création d'un Groupe de Travail "Gestion" dédié au sein de la commission Eau Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité (EPMAB) de la FNPF. Ce groupe de travail d'élus sous la responsabilité de Leopold Sarreau (président de la fédération de Seine-Maritime et vice-président de la FNPF) fait appel à l'expertise de chargés de mission, référents désignés par leur Union Régionale respective, afin de répondre aux objectifs posés dans sa feuille de route. Le premier objectif est d'actualiser la

Le milieu associatif de la pêche est à l'origine de nombreuses évolutions en termes de réglementation et de pratiques concernant la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Par ailleurs, l'exercice de la pêche impose un certain nombre d'obligations en matière de gestion des ressources piscicoles, notamment via l'établissement d'un plan de gestion (art. L433-3 CE).

méthodologie d'élaboration des PDPG et de délimiter les compétences des différents documents de planification existant en matière de protection des milieux aquatiques, de gestion des ressources piscicoles et de développement du loisir pêche. Le second est d'assurer une actualisation et une mise en cohérence des PDPG avec les nouveaux textes, objectifs et outils réglementaires à toutes les échelles (européenne, nationale, de bassin...). Enfin, le troisième objectif est de donner une meilleure reconnaissance et plus de portée aux PDPG, que ce soit vis-à-vis des AAPPMA ou bien des autres partenaires et usagers concernés par la gestion piscicole et la protection des milieux.

Pour respecter le calendrier défini, des réunions de travail techniques entre les chargés de mission des FDAAPPMA se tiendront régulièrement en 2013 au sein de chacune des Unions Régionales. Ces dernières alimenteront celles de la FNPF auxquelles participeront les référents désignés afin d'aboutir en fin d'année aux objectifs déclinés.

Un projet de fondation plébiscité par les structures associatives de pêche de loisir



Fondation Préservation Patrimoine Pêche

À l'image d'une Fédération nationale engagée dans une démarche environnementale exigeante, la fondation F3P, en liaison avec les fédérations départementales, s'est donné pour vocation de soutenir des actions d'intérêt général qui concourent à la préservation du patrimoine commun.

La protection des milieux et du patrimoine piscicole est au cœur des priorités de la Fondation, dont les missions se déclinent en cinq domaines d'intervention :

- L'acquisition et la gestion de milieux aquatiques et de zones humides ;
 - La promotion auprès de tous les publics d'un acte de pêche responsable, partagé et durable via des actions de formation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
 - Le soutien aux travaux de recherche scientifique et aux connaissances acquises sur les écosystèmes aquatiques et leur biodiversité ;
 - Le renforcement de la lisibilité des actions de pêche associative ;
 - La valorisation, au niveau national et international, des actions et des programmes du réseau associatif de la pêche de loisir qui restaurent et protègent des écosystèmes remarquables pour les milieux aquatiques sensibles ou menacés.
- La dotation initiale budgétée par la FNPF constitue en prime abord un point fort indéniab : 1,5 million d'euros. Pour assurer sa pérennité dans le temps, un budget pluriannuel sera défini. La Fédération nationale

Depuis les débuts de la FNPF en 2007, le projet de création d'une fondation, reflet de ses valeurs et de ses missions, est à l'étude. Actées lors de l'assemblée générale en juin 2011, les grandes lignes directrices sont d'ores et déjà tracées. La Fondation Préservation Patrimoine Pêche (F3P) est unanimement soutenue par l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir.

décidera également de sa participation chaque année (100 000 euros pour 2013). Pour la première année de fonctionnement de la fondation, l'assemblée générale de juin 2012 a acté une contribution forfaitaire de 300 euros par fédération. Pour les années suivantes, leur soutien sera en lien avec le nombre d'adhérents. Par ailleurs, l'accord-cadre signé par la FNPF et le ministère de l'Écologie le 27 mars 2012 prévoit que les agences de l'eau soutiendront les actions de la fondation à hauteur de 300 000 euros.

Développer des partenariats publics et privés pour des actions locales, nationales et internationales

Dans les domaines d'expertise où ses compétences lui permettent d'agir avec légitimité et efficacité, la fondation F3P compte nouer des partenariats d'envergure avec des acteurs, autant publics que privés, impliqués dans le mécénat environnemental. Fondés sur un même souci de protection et de gestion d'espaces naturels, les partenariats pourront ainsi favoriser l'éclosion de nombreuses actions, préservant à long terme les écosystèmes et une pêche durable. C'est dans cette perspective que la fondation et la FNPF entendent poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes et devenir des acteurs incontournables du développement durable.

Les statuts de la Fondation, après avoir été débattus au sein d'un groupe de travail

“ La protection des milieux et du patrimoine piscicole est au cœur des priorités de la fondation...”

dédié, ont été validés par le conseil d'administration de la FNPF. Ils seront soumis au Conseil d'État, lequel sera chargé de se prononcer sur la reconnaissance d'utilité publique, en vue de bénéficier des avantages, en particulier fiscaux, attachés à celle-ci.

Ces statuts prévoient une gouvernance de type classique avec un conseil d'administration composé d'élus de la pêche associative représentant la FNPF, de membres de droit, notamment des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, ainsi que de personnalités qualifiées.

Lancement de la Stratégie Nationale pour les Poissons Migrateurs : première mesure

Vers une nouvelle gouvernance des poissons migrateurs en eau douce



Saumon atlantique juvénile.

Créés en 1994 et à l'issue de l'adoption de la Stratégie Nationale pour les Poissons Migrateurs, les Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLA.GE.PO.MI) devraient subir une réforme visant à en renforcer leur portée. Parallèlement, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (CO.GE.PO.MI) devrait évoluer vers une nouvelle forme de gouvernance. Cette dernière serait alors singulièrement réformée, le Comité de bassin devenant décisionnaire. Pas de révolution majeure cependant : le champ d'application du plan demeure limité aux eaux douces, hélas sans véritable coordination avec la pêche maritime.

Evolution du PLA.GE.PO.MI

Ce plan de gestion serait élaboré, adopté par le Comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Le projet de PLA.GE.PO.MI serait transmis, pour avis, aux **Comités de la Pêche des Poissons Migrateurs** (CO.PE.PO.MI) lorsqu'ils existent et aux comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins. **À terme, le PLAGEPOMI alimenterait le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Plan de Gestion Directive Cadre sur l'Eau, sur l'aspect "migrateurs"**.

Renforcement de la concertation au sein du CO.PE.PO.MI

Le CO.PE.PO.MI, facultatif et à échelle variable (du cours d'eau à un ensemble de bassins) se substituerait au CO.GE.PO.MI. Il serait chargé de deux missions essentielles :
 - Contribuer à l'élaboration du PLAGEPOMI ;
 - Élaborer un document déclinant les orientations du PLAGEPOMI en matière de pêche en amont de la limite transversale à la mer. La consultation du CO.PE.PO.MI serait la condition sine qua non de l'adoption de certaines mesures de gestion comme les quotas de captures. Ce Comité serait composé notamment de représentants des pêcheurs de loisir (1/3), des pêcheurs professionnels (1/3) et de représentants des associations en charge des grands migrateurs. Au terme du projet, le CO.PE.PO.MI et la commission pour la pêche professionnelle en eau douce pourraient être fusionnés par arrêté ministériel après avis des présidents du CNPMEM, du CONAPPED et de la FNPF (projet R. 436-49).

Saumons et migrateurs ultramarins Vers un quota de captures pour les saumons de printemps

Il est prévu de limiter à deux le nombre de saumons susceptibles d'être pêchés par les pêcheurs amateurs entre le 1^{er} mars et le 30 juin. Le projet initial prévoyait la suppression

des classements de cours d'eau à saumon ou à truite de mer. Toutefois, cette dernière est ajournée en vue d'une analyse d'impact plus poussée.

La reconnaissance des migrateurs ultramarins

Par ailleurs, le dispositif pourrait être étendu aux espèces migratrices ultramarines présentes dans les départements d'outre-mer, conformément à la demande exprimée par la FDAAPPMA de la Réunion lors du congrès de la FNPF de 2012.

Ce qu'en pense la FNPF...

1. Le PLA.GE.PO.MI doit intégrer une estimation de la quantité des stocks de chaque espèce présente sur le bassin hydrographique et être en mesure de déterminer, objectivement, la quantité pêchable.
2. En l'état, le projet prévoit que le plan de gestion pourra simplement proposer ou recommander des mesures de gestion en aval des limites transversales de la mer. Objet de revendications déjà anciennes au sein des CO.GE.PO.MI, il est impératif de rendre cohérentes les mesures visant à la protection des poissons migrateurs amphihalins en eau douce et en mer, afin d'assurer cohérence et efficacité lors de leur mise en œuvre. Pour rappel, alors que les migrateurs doivent intégrer les outils de planification sur l'eau que constituent les SDAGE, qui sont, eux, applicables aux eaux continentales et aux eaux marines jusqu'à la limite des eaux territoriales, il serait incohérent qu'il n'en soit pas de même pour les PLA.GE.PO.MI.
3. La composition du CO.PE.PO.MI doit être revue, notamment pour intégrer un représentant de chaque FDAAPPMA concernée par le plan de gestion.

Des bassins à l'écoute des poissons migrateurs...

... à Tours, avec l'association Loire Grands Migrateurs (LO.GRA.MI)

C'est à l'occasion de la 6^e édition des Rencontres Migrateurs du bassin de la Loire, les 29 et 30 octobre 2012, que les acteurs de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques ont débattu sur les poissons migrateurs. Ce colloque est organisé tous les deux ans par l'association Loire Grands Migrateurs (LO.GRA.MI), où 134 participants étaient présents aux débats consacrés à la question de la restauration des axes de migration. Mais... "Circulez ? Facile à dire...". La problématique, développée sur deux jours, a été étayée par les connaissances déjà acquises sur les comportements de migration et les capacités de nage des différentes espèces de poissons. L'objectif affiché : comprendre l'impact cumulé des obstacles successifs rencontrés par les poissons migrateurs, en répondant par des solutions et des actions concrètes afin de limiter

les retards de migration et leurs conséquences. Lieu de réflexions et d'échanges, la table ronde proposée a permis de confronter les idées des différents acteurs du bassin de la Loire et les retours d'expérience, dans le but de concilier l'usage des ouvrages hydrauliques et d'assurer la continuité écologique, dans un périmètre précis intégrant plusieurs affluents de la Loire. Le constat implacable est que les aménagements pour la libre circulation doivent être cohérents, avec une logique d'axe en adéquation avec la biologie et l'écologie des espèces.

L'intégralité des présentations des deux journées est téléchargeable à l'adresse : www.migrateurs-loire.fr/rencontres2012



134 participants présents aux débats consacrés à la libre circulation piscicole.



... à Pacé, avec Bretagne Grands Migrateurs (B.G.M)

Les 15 et 16 novembre derniers, collectivités territoriales et piscicoles, associations, administrations, scientifiques, bureaux d'études ou propriétaires de moulin..., au total 280 élus et techniciens de structures intervenant dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques se sont réunis pour un colloque consacré aux actions menées pour la préservation et la restauration des populations de poissons migrateurs en Bretagne. Les structures piscicoles, telles que la FNPF, les associations migrateurs ou encore les fédérations départementales et les associations locales, étaient largement représentées. Le thème phare cette année : "Quel avenir pour nos poissons migrateurs ?". Lors de la première journée, après l'accueil chaleureux des participants par Jean-Yves Moëlo et Thierry Burlot, respectivement président de l'association Bretagne Grands Migrateurs et vice-président du conseil

régional de Bretagne chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ; la journée s'est articulée autour d'échanges consacrés à la prise en compte des différents échelons territoriaux de gestion des poissons migrateurs et aux démarches locales visant à restaurer la continuité écologique. Une table ronde sur le thème "Demain, quelle gestion pour nos migrateurs ?" a clôturé les débats. La seconde journée fut davantage consacrée à la présentation d'exemples d'actions menées pour l'amélioration des connaissances et le suivi des populations, ainsi qu'à la valorisation de résultats scientifiques, lors de sessions "connaissance et gestion". La vocation de ce colloque était, tout en dressant un bilan des actions menées, d'échanger et de communiquer sur les bonnes pratiques, de favoriser le partage d'expérience et d'opérations réalisées en Bretagne.

Ces journées, pour lesquelles les fédérations de pêche bretonnes se sont largement investies, sont une valeur ajoutée quant à l'engagement institutionnel, technique et financier des partenaires de Bretagne Grands Migrateurs.



Retrouvez toutes les présentations sur le site : www.colloque-bzh-2012.fr
 Les actes du colloque seront disponibles en février.

De l'image d'Épinal à la HD, la pêche crève l'écran ! La FNPF innove et lance une vaste campagne de publicité télévisée grand public



Les 18, 19 et 20 juillet derniers, des équipes de tournages étaient sur le qui-vive, caméras au poing et pieds dans l'eau, afin d'obtenir les images les plus représentatives du loisir pêche en vue de la réalisation de plusieurs spots publicitaires qui seront diffusés à la télé dès le début de cette année. Une avant-première pour la FNPF.

L'envie de communiquer à la télévision n'est pas récente, mais, avant de se lancer dans cette aventure, il paraissait intéressant d'apprendre au public à refaire connaissance avec la pêche et sa pratique avant de se préparer à faire face à l'afflux que peut provoquer un tel outil média. Ainsi, pendant les quatre premières années d'existence de la FNPF, c'est par le biais de la presse et de la radio que le loisir pêche a choisi de communiquer. Puis, par une succession d'événements propices (baisse des coûts d'achat d'espaces, développement du site de délivrance de la carte de pêche par Internet), la communication télévisée a pu être envisagée. Qu'il est difficile de présenter un loisir comme la pêche en à peine 20 secondes ! C'est pourtant le défi impossible qui a été relevé pour la réalisation de ce spot publicitaire. Le premier scénario, présenté au mois de mai 2012, fut le bon et emporta l'adhésion des élus du monde associatif de la pêche.

Son objectif : mettre en avant la pluralité du loisir pêche. De 7 à 77 ans, homme, femme ou enfant, en famille ou entre amis, statique ou en mouvement, en lac ou en rivière, à la ville comme à la campagne, la pêche se pratique par tous et partout. Et, pour chacun, il existe une carte de pêche permettant d'accéder à cette palette de diversités. Celle-ci est désormais disponible sur le site www.cartedepeche.fr. Il ne restait qu'à choisir les lieux (des départements regroupant ces critères), les acteurs (uniquement des pêcheurs), et la date (la période estivale offrant un capital solaire adéquat pour le tournage).

3 jours de tournage...

Trois journées de tournage durant lesquelles l'ensemble de l'équipe s'est attachée à mettre en avant les références du loisir pêche : valoriser non seulement plusieurs techniques, tant en première qu'en deuxième catégorie, mais également mettre en avant les valeurs véhiculées, tout en dévoilant la richesse des paysages dans le souci de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Une histoire captivante pour séduire le grand public en valorisant la pêche comme un loisir multiple, accessible à tous, intergénérationnel et bien sûr intemporel !



Un dispositif national complet

• Une campagne TV

- 5 spots TV : 1 spot général de 20" et 4 mini-spots de 10"
- Plus de 36 millions de contacts
- 121 passages

TF1	du 13/02 au 26/02	10 passages
france 2.fr	du 13/02 au 26/02	17 passages
france 3.fr	du 13/02 au 26/02	51 passages
france 5.fr	du 14/02 au 26/02	43 passages

La campagne prendra toute sa dimension avec un lancement national le mercredi 13 février à 13h30 sur TF1 et simultanément une déclinaison en affichage ou presse sera visible sur l'ensemble des supports de communication des Fédérations Départementales et des Unions Régionales. Ces dernières relaieront la communication télévisée au niveau des chaînes régionales de France 3. À l'heure où nous mettons sous presse, 6 Unions Régionales lancent des campagnes TV sur les éditions locales de France 3, avec plus de 400 passages prévus.

• Une campagne presse

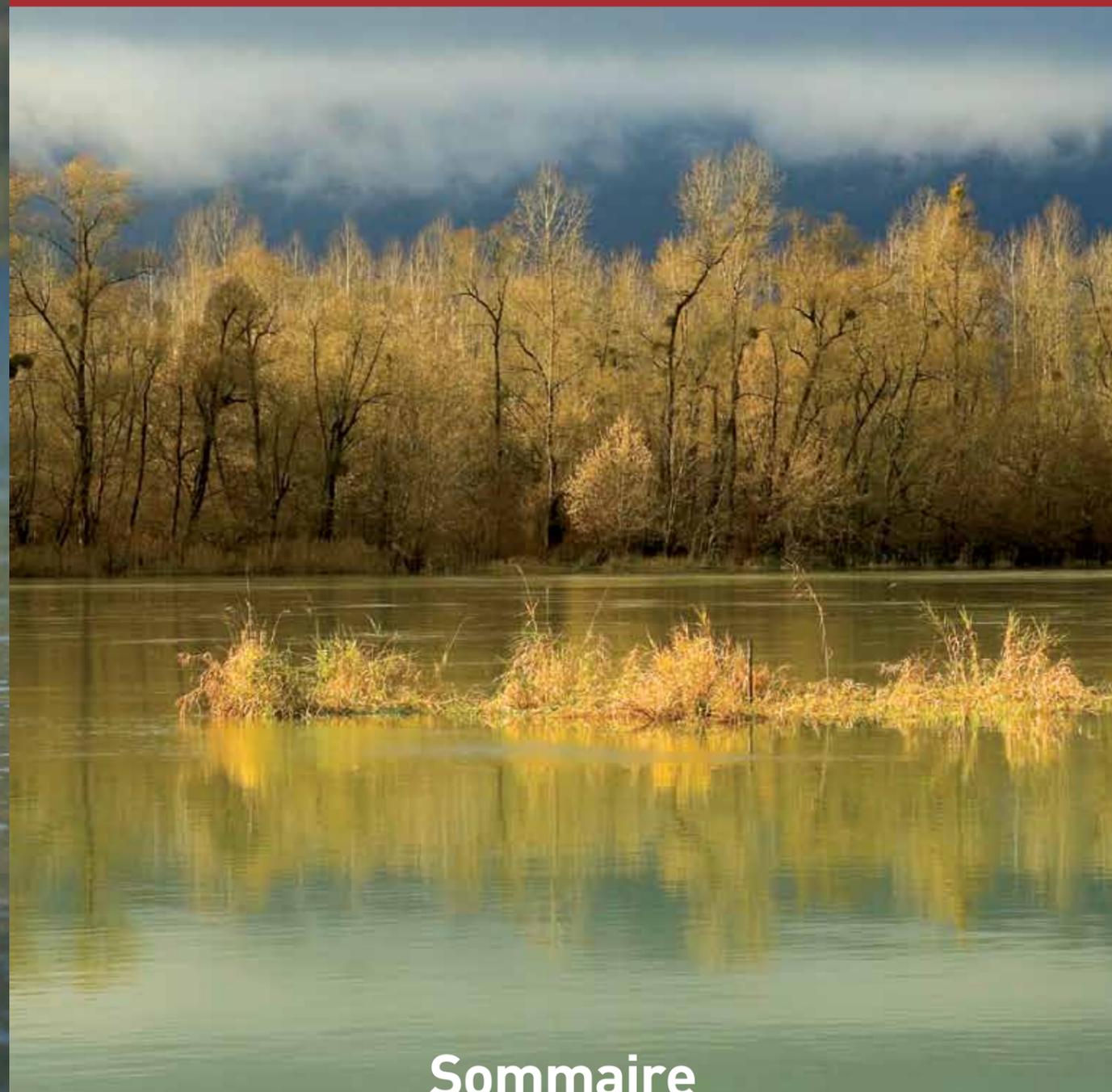


Avec cette campagne de publicité qui dresse des portraits concrets de pêcheurs et met en avant la dimension "nature" de la pêche, la FNPF espère attirer l'attention de ses adhérents mais également convaincre de nombreux pêcheurs en devenir. Chaque visage raconte une histoire captivante qui vous embarque dans son univers. Peu importe que ce soit un sport, un art, un style ou encore un plaisir. La pêche est une grande liberté dans laquelle on s'identifie aisément, une bouffée d'oxygène, une symbiose avec la nature quel que soit l'endroit, que l'on soit seul ou à plusieurs, selon ses envies.

• Une déclinaison Web

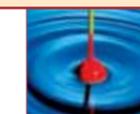


La campagne est également reprise sur les réseaux sociaux, sur les pages Facebook et Twitter de la FNPF (www.facebook.com/federationnationalepeche et <https://twitter.com/LaFNPF>) ainsi que sur une page YouTube dédiée : <http://www.youtube.com/cartedepeche>



Sommaire

- Portrait : Laurent Bignolas p. 42
- Adhésions en ligne sur www.cartedepeche.fr :
un an après, le bilan..... p. 44



Portrait Laurent Bignolas

Journaliste, voyageur et marin, Laurent Bignolas est aussi un fin pêcheur à la mouche. Depuis un an, il sillonne le littoral avec Georges Pernoud pour Thalassa et anime une émission diffusée sur France Ô. Rencontre.



Rester soi-même, cultiver sa curiosité des autres... Depuis ses débuts, Laurent Bignolas respecte cette règle de conduite. "Lorsque j'étais jeune, je n'avais pas d'idée précise sur mon avenir professionnel. Mon père était professeur à l'école des Beaux-Arts de Bourges et j'étais en admiration devant les artistes, les peintres et les comédiens qui passaient à la maison." Aujourd'hui encore, il remercie ses parents d'avoir guidé ses pas vers une autre voie, celle du journalisme. La pêche est une passion de toujours et les souvenirs sont bien ancrés. "Lorsque j'étais gamin, je pêchais avec mon grand-père dans les rivières du Berry, le canal ou la Nièvre, et c'est à moi que revenait la charge de capturer les vifs. Le matériel était très simple, une canne en bambou, un bouchon de liège, un hameçon de fortune, rien à voir avec la technologie actuelle. J'ai le souvenir de ces pique-niques où l'on passait des heures au bord de l'eau." Puis sont arrivées les études, le début de la vie professionnelle. "Par chance, c'est en Auvergne que j'allais faire mes premiers pas dans le journalisme, pour présenter le journal régional de France 3. Là-bas, j'ai

rencontré des passionnés qui m'ont fait découvrir toutes les techniques, la pêche au toc, le poisson-nageur... mais surtout la patience pour apprendre à lire une rivière. Un peu plus tard, Marcel Lévy m'a initié à la mouche. J'ai vite senti que c'était ma voie !". Et de reconnaître : "j'essaye de garder du recul et un regard étonné sur les choses. Je connais mes limites et mes faiblesses, donc si je suis souvent heureux de faire ce métier, je ne suis jamais content."

Jouer avec ses humeurs

Après la fourmilière des rédactions régionales et parisiennes, Laurent Bignolas rejoint Georges Pernoud et se lance dans une nouvelle aventure en animant l'émission *Faut pas rêver*. Il accumule d'autres expériences, d'autres rencontres, comme avec cette rivière d'exception lors d'un tournage dans le Wyoming. "Au bord de l'eau, je deviens moi-même, je mesure l'utilité des sens. Apprendre la rivière, regarder, écouter, c'est presque devenir poisson et vivre avec sans devenir un prédateur violent. En m'adaptant à la nature, je joue avec mes humeurs. Les problèmes du quotidien prennent de la distance et je mets les compteurs à zéro."

Adeptes de l'eau douce, Laurent Bignolas avoue son attirance pour la mer. Une traversée de l'Atlantique à la voile, des rencontres qui s'additionnent de port en port, d'autres embruns. "Pour la pêche, je préfère la rivière, mais il m'arrive de nourrir le bord en pêchant à la traîne lorsque je suis en mer, en famille ou entre amis". Comme d'autres, le film de Robert Redford *Au milieu coule une rivière* est une référence. "Je m'y suis retrouvé !" Et d'évoquer quelques succulents souvenirs d'Auvergne, des États-Unis, du Canada... "Les beaux souvenirs, ça se mérite : un chien très attentif qui pêchait dans le courant d'une rivière auvergnate, le Dauphiné, La Clusaz et le lac d'Annecy, une splendide rivière à truites dans le Montana, en Alaska, un coin perdu au Canada où l'on doit se plier aux exigences de la nature... et beaucoup de souvenirs d'amitié."

Le journaliste reconnaît une démocratisation de la pêche. "Un loisir plus accessible grâce à l'évolution du matériel et des mentalités. D'ailleurs, certaines émissions de télévision ont peut-être ouvert la voie, mais, parallèlement, il devient urgent de prendre de grandes décisions pour améliorer l'état de certaines rivières".

Explô sur France Ô

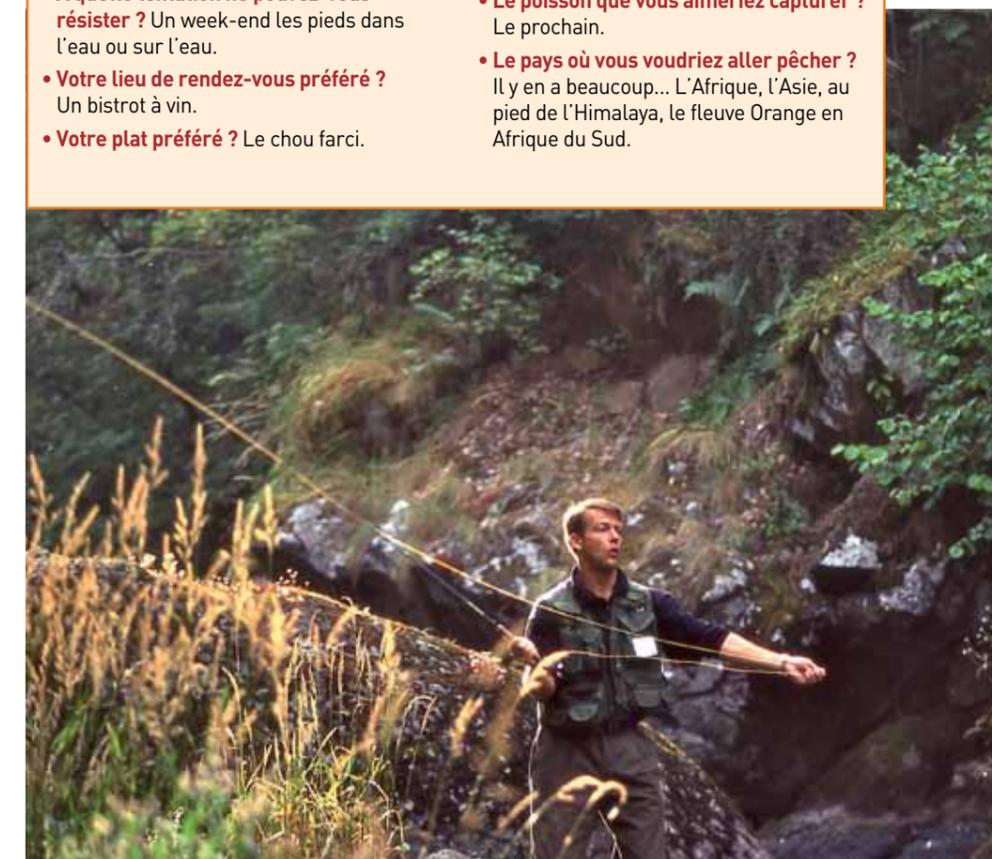
Diffusée le mardi, chaque émission d'*Explô* se construit autour d'un territoire, partout dans le monde. "Nous suivons des personnes qui bousculent leurs vies en partant à l'aventure. Elles ont une caméra et racontent des histoires avec une fraîcheur et un ton qui change de celui, "professionnel" et classique, que l'on a pris l'habitude d'entendre. C'est une autre écriture." Des témoignages qui permettent de comprendre comment va le monde. "En plateau, nous recevons un invité : un réalisateur, un sportif ou un scientifique, qui apporte son regard sur le territoire visité. On ne s'interdit rien, on ne ferme aucune porte !"

Laurent Bignolas sur une rivière d'Auvergne.

“ J'ai un faible pour la truite. Elle est paresseuse et symbolise le bon état d'une rivière. J'aime ces moments de partage inoubliables où l'on redevient un gamin, un pur bonheur. Il y a des priorités dans la vie, mais pour moi, la pêche peut devenir une urgence ! ”

En deux mots...

- **Qui voudriez-vous inviter à dîner ce soir ?** Eva Joly, pour lui remettre les idées en place. (NDLR. l'interview a été réalisée avant l'élection présidentielle de 2012...).
- **Qu'avez-vous en poche ?** Un laguiole, du fil à coudre, une lampe et des allumettes.
- **Le meilleur conseil que l'on vous ait donné ?** La patience.
- **Et le pire ?** Venir à Paris.
- **Ce que vous détestez ?** L'intolérance.
- **Votre qualité préférée chez une femme ?** L'intelligence et l'instinct maternel.
- **Le défaut que vous n'aimez pas chez l'homme ?** La possession.
- **À quelle tentation ne pouvez-vous résister ?** Un week-end les pieds dans l'eau ou sur l'eau.
- **Votre lieu de rendez-vous préféré ?** Un bistrot à vin.
- **Votre plat préféré ?** Le chou farci.
- **Le cadeau que vous aimeriez recevoir ?** Ma carte de pêche.
- **Si vous étiez un animal ?** Un singe.
- **Une odeur ?** Le jasmin.
- **Une couleur ?** Le bleu.
- **Si vous étiez un monument ?** Un monument aux morts pour rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés.
- **À quoi êtes-vous fidèle ?** La vie.
- **Avez-vous une devise ?** À cœur vaillant, rien d'impossible.
- **Votre belle aventure ?** La traversée de l'Atlantique à la voile. D'ailleurs, je compte bien m'y remettre.
- **Le poisson que vous aimeriez capturer ?** Le prochain.
- **Le pays où vous voudriez aller pêcher ?** Il y en a beaucoup... L'Afrique, l'Asie, au pied de l'Himalaya, le fleuve Orange en Afrique du Sud.



Adhésions en ligne sur www.cartedepeche.fr : un an après, le bilan

Le site officiel d'adhésion aux associations de pêche souffle sa première bougie et bat des records inattendus en dévoilant plus de 230 600 adhérents, qui dessinent un panel assez représentatif des pêcheurs et de leurs comportements d'achat. Contrairement à tous les a priori, le pêcheur n'est pas celui que l'on croit et pêche toute l'année...

En chiffres :

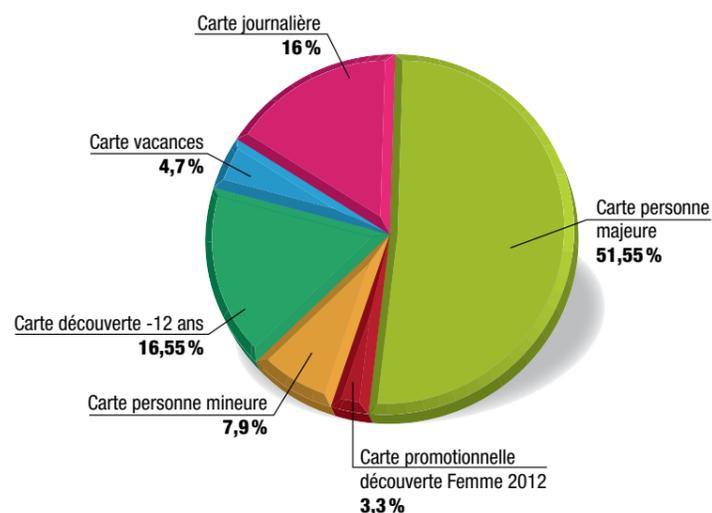
230 683 adhésions
126 524 cartes majeures
56 514 mineurs
17 788 femmes

La pêche en ligne

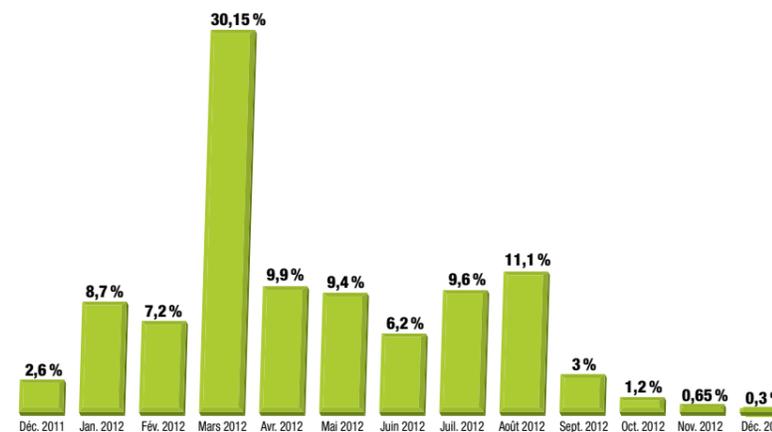


Rendre le monde de la pêche plus accessible à tous... C'est le fil rouge du projet en résonance au réseau associatif des pêcheurs. L'analyse jette les bases de différents profils de pêcheurs en ôtant tous préjugés véhiculés en termes d'âge, de produits et de saison. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas un âge de prédilection pour pratiquer la pêche. Les observations nous révèlent que les 0-14 ans sont très demandeurs et représentent la tranche d'âge principale (45 422 adhésions en ligne). Par opposition, viennent ensuite les 55-64 ans (34 361). Leur adhésion se justifie probablement par l'arrivée à la retraite. Mais, fait surprenant, la part des

25-34 ans (34 062) nous indique que le profil type du pêcheur est en pleine mutation et évolue dans le temps. Concernant les produits, la carte annuelle personne majeure représente à elle seule plus de la moitié des adhésions, soit 55 % en intégrant la carte promotionnelle découverte Femme. La carte découverte -12 ans est également un élément phare. Cumulée avec la carte annuelle personne mineure, elle fait écho au public jeune (25%). Les cartes journalières et vacances (20 %), quant à elles, dessinent les contours d'un loisir pêche pratiqué à la demande et selon l'envie. Au regard des comportements d'achat, le pic se situe essentiellement en mars à



Répartition des adhésions par type de cartes de pêche*



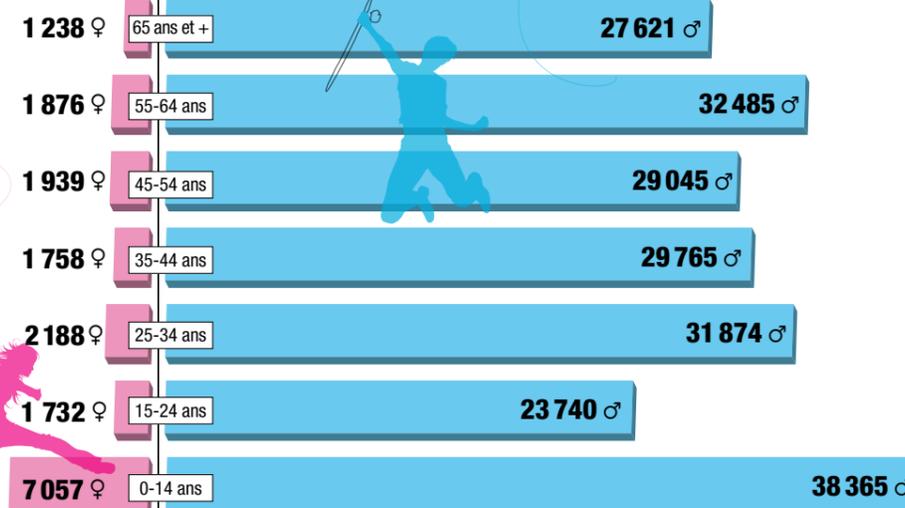
Évolution des adhésions par mois*

l'ouverture de la pêche en première catégorie. Néanmoins, on note une relative harmonie tout au long de l'année. Sur la période estivale, qui offre tout loisir de découvrir l'activité pêche, on retrouve principalement les cartes journalières et vacances. Ces produits saisonniers ont un grand succès en juillet et en août, mois pendant lesquels ils sont tout autant appréciés que les produits annuels. Enfin, les données nous permettent de distinguer un public féminin, qui représente près de 8 % des pêcheurs en 2012. Quels que soient l'âge, le sexe et la saison, les adhésions via Internet fonctionnent bien et offrent une liberté de pêcher 7j/7. Mais elles s'effectuent essen-

tiellement, à 51,13 % chez les déposataires détaillants (revendeurs). Ces pêcheurs privilégient le plaisir du contact direct et a fortiori les conseils. Le lien social entre pratiquants et détaillants n'est pas brisé et encourage même la proximité. Quant aux revendeurs, l'achat en ligne facilite leur gestion dans la délivrance de la carte et offre la possibilité aux structures associatives de pêche de connaître le nombre d'adhésions en temps réel. Elles adaptent ainsi leurs actions locales et leur communication en conséquence. Au niveau national, les données témoignent un an après, du dynamisme du loisir pêche et du site www.cartedepeche.fr à travers les comportements d'achat sur les pro-

Force est de constater que le site d'adhésion aux associations de pêche répond tout naturellement aux attentes des pêcheurs...

Total ♀ : 17 788 Total ♂ : 212 895



Répartition des adhésions par tranche d'âge et par sexe*

* sur le site www.cartedepeche.fr en 2012

À chacun sa pêche,
à chacun sa carte de pêche.
www.cartedepeche.fr

CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ



Pêche à la mouche, au coup ou au lancer, en solo ou en famille, en pleine nature ou en cœur de ville ? Finalement, la pêche, est-ce un sport, un art ou un style de vie ? À chacun sa réponse... et sa carte de pêche : journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, d'un simple clic sur **www.cartedepeche.fr**.

